

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt huit septembre , le conseil municipal de la commune de Fleury les Aubrais était réuni **salle Albert Auger** sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du 18 septembre 2020 annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent-e-s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Zouhir MEDDAH, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Christelle MAES, Mme Isabelle MULLER, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR

Absent-e-s avec pouvoir :

Mme Laurence EPIN (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Elsa DOUZON (donne pouvoir à Mme Sandra DINIZ SALGADO)

M. Bernard MARTIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité en séance du 25 janvier 2021.

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATIONS DIVERSES

DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE – information

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 30 SEPTEMBRE, 28 OCTOBRE, 25 NOVEMBRE, 5, 12, 16 DÉCEMBRE 2019 ET 27 JANVIER 2020.

CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Agence TOPOS (agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais) -désignation d'un représentant de la Ville
- 2) Groupement d'intérêt public Approlys Centr'Achats -désignation des représentants de la Ville
- 3) Mise à disposition de moyens informatiques et de télécommunications nécessaires aux élu-e-s
- 4) Droit à la formation des élus -validation des orientations et leurs modalités d'exercice

GESTION FINANCIERE

- 5) Taxe locale sur la publicité extérieure -fixation des barèmes pour l'année 2021

COMMANDE PUBLIQUE

- 6) Règlement interne des procédures de la commande publique pour les procédures adaptées - mise à jour
- 7) Fourniture de produits et de matériels d'entretien -lancement de la mise en concurrence et autorisation de signature de l'accord-cadre

ACTION CULTURELLE

- 8) Conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel -application d'avoirs sur la facturation 2020-2021 dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid 19

ACTION SOCIALE

- 9) Etablissement français du sang -convention de mise à disposition des locaux de La Passerelle

SPORTS

- 10) Base aérienne "1 2 3" d'Orléans-Bricy -convention de mise à disposition de la piscine
- 11) Piscine municipale Baptiste Lhommelet -gratuité en cas de canicule ou de fortes chaleurs

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Madame la Maire

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose que nous ouvrons ce conseil municipal. J'ouvre donc la séance et je demande à Monsieur Bernard Martin s'il accepte d'être secrétaire de séance. Monsieur Martin, vous acceptez d'être secrétaire de séance ; je vous remercie.

Nous allons commencer cette séance qui se tient, encore une fois, dans des conditions un peu exceptionnelles au regard des conditions sanitaires que nous connaissons tous désormais. Cette séance se tient en public. Elle est également vidéo-captée et vidéo-retransmise en ligne. La captation et la retransmission ne sont pas uniquement liées au contexte de la Covid puisque, comme je le disais, il s'agit de l'un de nos engagements et ce sera désormais le cas pour l'ensemble des conseils municipaux.

I- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME Marie-Agnès Linguet (Maire, mandature 2014-2020)

Par délibérations n°4 du 5 avril 2014, n°8 du 22 avril 2014 et n°34 du 24 avril 2017, le conseil municipal a donné délégation au maire, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour certains actes de gestion limitativement énumérés.

Une information de l'assemblée délibérante devant avoir lieu a posteriori, il est porté à la connaissance du conseil municipal les décisions du maire suivantes :

1-Action culturelle (programmation 2020)

Décision du 3 mars 2020

Co-contractant : Jean-Philippe Bouchard Productions, sis à Paris 3è

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle de Nora Hamzawi le 25 septembre 2020 à La Passerelle

Coût : 12.292€ hors frais de transport (forfait de 400€), restauration et hébergement

Décision du 8 avril 2020

Co-contractant : Association La compagnie "Rêves en scène" sise à Veigne (37)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Ella – il était une fois... l'Amour" le 6 novembre 2020 à La Passerelle

Coût : 7.975,10€ TTC

Décision du 15 avril 2020

Co-contractant : Association Magik Fabrik, sise à Rouen (76)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Incognito" les 27 et 28 novembre 2020 (3 représentations) à La Passerelle

Coût : 3.461,20€

Décision du 28 avril 2020

Co-contractant : Virtuoses et Compagnie, sis à Erquinghem Lys (59)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Les virtuoses", le 18 septembre 2020 à La Passerelle

Coût : 8.546,05€ hors frais d'hébergement

Décision du 11 mai 2020

Co-contractant : Compagnie Circoncentrique, sise à Nyon (Suisse)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Respire", le 9 octobre 2020, à La Passerelle

Coût : 3.655€ TTC hors frais d'hébergement

Décision du 15 mai 2020

Co-contractant : Compagnie La Sensible, sise à Mareuil (41)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Circo Pirulo", les 14, 15, 16 et 17 octobre 2020 à La Passerelle (5 représentations)

Coût : 4.339,40€ hors frais d'hébergement

Décision du 15 mai 2020

Co-contractant : Association Nantes Comédie Production, sise à Nantes (44)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Je vais vous cartonner", le 9 décembre 2020 à La Passerelle (2 représentations)

Coût : 1.200€ TTC hors frais de restauration et hébergement

Décision du 26 mai 2020

Co-contractant : Compagnie du Fil à Retordre, sise à Le Pont de Beauvoisin (38)

Objet : Avenant au contrat (du 4 juin 2020) de cession du droit d'exploiter le spectacle "Les spécimens", le 4 septembre 2020 (au lieu du 21 mars 2020), dans le cadre de la crise sanitaire

Coût initial inchangé (pour mémoire : 2.828,51€ TTC)

Décision du 1er juin 2020 (programmation sur 2020 et 2021)

Co-contractant : Association Vingt Mille Lieux, sise à Boigny sur Bionne (45)

Objet : Convention de mise à disposition de l'auditorium Boris Vian à La Passerelle (avec mise à disposition des auteurs-conférenciers d'un espace de vente) pour 2 présentations de chacun des documents audio-visuels ci-après :

-Film de Michel Zalio "Du Kamtchatka, lettres à Olga" (6 octobre 2020)

-Film de Maëlle Poncet et Pierrick Crozier "Bomb'heros" (3 novembre 2020)

-Film de Bruno Calle et Gérard Jumel "L'éveil des Marquises" (1er décembre 2020)

-Film de Sarah Claux et Nicolas Soldeville "Graffiti men Beirut" (2 février 2021)

-Film de Margaïd Quioc "Revolution roller girls" (9 mars 2021)

-Film de Caroline Thirion "Mbudha, la source des chimpanzés" (6 avril 2021)

Décision du 9 juin 2020

Co-contractant : La Compagnie Acte 7, sise à Paris 14è

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Tellement cabaret", le 22 septembre 2020, à La Passerelle

Coût : 1.550€ hors frais d'hébergement

Décision du 17 juin 2020

Co-contractant : Compagnie Tête en l'Air, sise à Paris 17è

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Sherlock Holmes", le 27 novembre 2020, à La Passerelle

Coût : 4.853€ TTC hors frais d'hébergement

Décision du 24 juin 2020

Co-contractant : Encore un Tour Diffusion, sis à Paris 11è

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Seriously funny", le 18 décembre 2020, à La Passerelle

Coût : 9.206,34€ TTC hors frais d'hébergement

Décision du 25 juin 2020

Co-contractant : SASU Gomette Production, sis à Courçon (17)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "On marche sur la tête", les 11 et 12 décembre 2020 (3 représentations), à La Passerelle

Coût : 4.949,27€ TTC

Décision du 26 juin 2020

Co-contractant : 7 Tours Productions, sis à Martel (46)

Objet : Avenant au contrat (du 23 septembre 2019) de cession du droit d'exploiter le spectacle "Mariaj en chonson" à La Passerelle, le 20 novembre 2020 (au lieu du 5 mai 2020)

Coût inchangé (pour information : 6.435€ hors frais d'hébergement)

2-Action culturelle (programmation 2021)

Décision du 16 avril 2020

Co-contractant : Société Robin Production, sise à Clichy (92)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Sandrine Sarroche" le 12 mars 2021, à La Passerelle

Coût : 6.810€ TTC

Décision du 25 avril 2020

Co-contractant : Allo Maman Bobo, sis à Orléans

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Trouille de Troll" les 21 et 22 mai 2021 (3 représentations) à La Passerelle

Coût : 3.190€ hors restauration

Décision du 5 mai 2020

Co-contractant : Compagnie Maboul Distorsion -SARL Scop, sise à Nantes (44)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Watt ?" le 5 février 2021, à La Passerelle

Coût : 3.323,34€ hors frais d'hébergement

Décision du 15 mai 2020

Co-contractant : Compagnie L'Echappé Belle, sise à Tours (37)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Mais qui est don(c) Quichotte?" le 30 mars 2021 à La Passerelle

Coût : 2.086,40€ hors frais d'hébergement

Décision du 20 mai 2020

Co-contractant : Théâtre de l'Escabeau, sis à Briare (45)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "L'ami de mon ami", les 8 et 9 janvier 2021 (3 représentations), à La Passerelle

Coût : 5.574,22€ TTC hors frais d'hébergement

Décision du 26 mai 2020

Co-contractant : Compagnie Croc-en-Jambe, sise à Le Vésinet (78)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Les Michels", le 26 mars 2021, à La Passerelle

Coût : 2.391€ TTC hors frais d'hébergement

Décision du 26 mai 2020

Co-contractant : Compagnie Chaliwaté ABSL, sise à Bruxelles (Belgique)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Jetlag", le 15 janvier 2021, à La Passerelle

Coût : 5.030,40€ hors frais d'hébergement

Décision du 10 juin 2020

Co-contractant : SAS Ki M'Aime Me Suive, sise à Paris 9è

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "La journée de la jupe", le 20 mars 2021, à La Passerelle

Coût : 7.036,42€ TTC

Décision du 16 juin 2020

Co-contractant : Association MZ Studio, sise à Andrézieu (42)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Ballet 2 Rue", le 30 janvier 2021, à La Passerelle

Coût : 4.200€ TTC

Décision du 16 juin 2020

Co-contractant : Le Grenier de Babouchka, sis à Courbevoie (92)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Arlequin, serviteur de deux maîtres", le 12 février 2021, à La Passerelle

Coût : 6.923,54€ TTC hors frais d'hébergement

Décision du 16 juin 2020

Co-contractant : Filomène et Compagnie, sis à Argelliers (34)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Mademoiselle rêve", les 12 et 13 février 2021 (3 représentations), à La Passerelle

Coût : 3.173,44€ TTC hors frais d'hébergement

Décision du 30 juin 2020

Co-contractant : SARL Arthur World, sise à Paris 8è

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Gus illusionniste", le 23 avril 2021, à La Passerelle

Coût : 8.872,50€ TTC hors frais de restauration et hébergement

Décision du 30 juin 2020

Co-contractant : Compagnie Opopop, sise à Dijon (21)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Le plus petit cirk du bord du bout du monde", les 16 et 17 avril 2021 (3 représentations), à La Passerelle

Coût : 4.250€ TTC hors frais d'hébergement

3-Commande publique

Marché de services « Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de deux chaufferies (lot unique) »

Attribué à l'entreprise Best Energies, sise à Montreuil-sous-Bois (93)

Montant : 12.025€ HT

Marché de services « Mission d'audit structure sur des bâtiments communaux (lot unique) »

Attribué à l'entreprise CIDECO sise à Aubière (63)

Montant : 47.300€ HT (hors éventuelles commandes de prestations complémentaires pour un montant maximum de 8.700€ HT).

Marchés de services « Entretien des espaces verts et des espaces publics (7 lots) » en groupement de commande avec le CCAS

Lot 1 « Elagage, abattage, dessouchage, traitement biologique des arbres, transplantation »

Attribué à l'entreprise Goueffon sise à Semoy

Pas de montant minimum

Montant maximum : 65.000€ HT (ville) et 2.000€ HT (CCAS)

Lot 2 « Taille d'arbustes, de massifs arbustifs, de haies, plantation de végétaux »

Attribué à l'entreprise TRM Espaces Verts sise à Ingré

Pas de montant minimum

Montant maximum : 40.000€ HT (ville) et 2.000€ HT (CCAS)

Lot 3 « Entretien des espaces engazonnés »

Attribué à l'entreprise TRM Espaces Verts, sise à Ingré

Pas de montant minimum

Montant maximum : 20.000€ HT (ville) et 5.000€ HT (CCAS)

Lot 4 « Application de produits biocides, algicides ou travaux de désherbage chimique »

Attribué à l'entreprise Biosphere sise à Evry (91)

Pas de montant minimum

Montant maximum : 15.000€ HT (ville) et 5.000€ HT (CCAS)

Lot 5 « Travaux de débroussaillage »

Déclaré sans suite

Lot 6 « Ramassage de feuilles »

Attribué à l'entreprise Biosphere sise à Evry (91)

Pas de montant minimum

Montant maximum : 16.000€ HT (ville) et 2.000€ HT (CCAS).

Lot 7 « Travaux sur terrains sportifs et terrains engazonnés à dominante sportive »

Attribué à l'entreprise Bourdin sise à Chécy

Pas de montant minimum

Montant maximum : 20.000€ HT (ville) et 0€ HT (CCAS)

Marché de fournitures « Mise en place d'une infrastructure de stockage des données associée à un plan de continuité d'activité (lot unique) »

Attribué à l'entreprise CIS Valley sise à Orléans

Montant : 86.996€ HT

Marché de services « Installation et location d'une structure modulaire Vilar (lot unique) »

Attribué à l'entreprise Portakabin, sise à Wattignies (59)

Montant total comprenant la tranche ferme et les tranches conditionnelles : 163.953,46€ HT

Marchés de services ayant pour objet « Entretien et maintenance diverses installations dans les bâtiments communaux (5 lots) » en groupement de commande avec le CCAS

Lot 1 « Chauffage radiants »

Attribué à l'entreprise Spie Facilities sise à Saint-Herblain (44)

Montant minimum annuel : 2.000€ HT

Montant maximum annuel : 10.000€ HT

Lot 2 « Climatisation et matériel rafraîchissant, PAC et centrale traitement air, chambres froides »

Attribué à l'entreprise Engie Cofely sise à Olivet

Montant minimum annuel : 2.000€ HT

Montant maximum annuel : 10.000€ HT

Lot 3 « Adoucisseurs d'eau »

Attribué à l'entreprise Technic'eau Service sise à Saint-Jean-de-Braye

Montant minimum annuel : 1.000€ HT

Montant maximum annuel : 5.000€ HT

Lot 4 « Chaudières murales »

Attribué à l'entreprise Eiffage Energie Systemes sise à Orléans

Montant minimum annuel : 1.000€ HT

Montant maximum annuel : 10.000€ HT

Lot 5 « Hottes d'extraction »

Attribué à l'entreprise Igienair sise à Saint-Jean-de-Braye

Montant minimum annuel : 1.000€ HT

Montant maximum annuel : 10.000€ HT

Durée de ces marchés : de la date de notification en 2020 au 31 décembre 2020, reconductibles 3 fois 1 an.

Marchés de travaux ayant pour objet « Construction modulaire en panneaux sandwich pour chenil et garage de la police municipale (3 lots) »

Lot 1 « Terrassement / Démolition / Gros-œuvre »

Attribué à l'entreprise Aldora Construction sise à Fleury-les-Aubrais

Montant : 40.189€ HT

Lot 2 « Bâtiment modulaire »

Attribué à l'entreprise ABRI Arcis sise à Busloup (41)

Montant : 37.000€ HT

Lot 3 « Plomberie / Electricité / Alarme »

Attribué à l'entreprise Gallier sise à Saint-Jean-de-la-Ruelle

Montant : 7.927,12€ HT

Marché de travaux « Pose de fourreaux pour déploiement d'un réseau de fibre privé communal (lot unique) »

Attribué à l'entreprise Millet et Fils sise à Vierzon (18)

Montant : 136.087,24€ HT

Marchés de travaux « Mise en conformité accessibilité – Création de 3 WC PMR et d'une porte coupe-feu (4 lots) »

Lot 1 « Maçonnerie / Carrelage »

Attribué à l'entreprise Aldora Construction sise à Fleury-les-Aubrais

Montant : 3.812,40€ HT

Lot 2 « Plâtrerie / Menuiserie »

Attribué à l'entreprise Peixoto MP 2000 sise à Sandillon

Montant : 6.243,36€ HT

Lot 3 « Plomberie / Electricité »

Attribué à l'entreprise Gallier sise à Saint-Jean-de-la-Ruelle

Montant : 11.048,65€ HT

Lot 4 « Peinture / Revêtement de sol / Faïence »

Attribué à l'entreprise AMT Aménagement sise à Orléans

Montant : 5.520,30€ HT

II- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE, Carole CANETTE

Par délibération n°12 du 27 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour certains actes de gestion limitativement énumérés.

Une information de l'assemblée délibérante devant avoir lieu a posteriori, il est porté à la connaissance du conseil municipal les décisions du maire suivantes :

Décision du 10 juillet 2020

Co-contractant : SARL Indigo Productions, sise à Niort (79)

Objet : Contrat de cession du droit d'exploiter le spectacle "Tap factory", le 29 mai 2021, à La Passerelle

Coût : 12.396,25€

III-INFORMATIONS SUITE A DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une information de l'assemblée délibérante devant avoir lieu a posteriori, il est porté à la connaissance du conseil municipal les informations suivantes :

1-Vente aux enchères

Vente d'un élévateur télescopique

Par délibération n°36 du 27 juillet 2020, le conseil municipal autorisait la cession d'un élévateur télescopique Dieci Runner R30.11 sur le site Webenchères pour un prix de départ fixé à 7.000€.

Il a été adjugé à 10.868€.

2-Commande publique

Marché "Location et maintenance de solutions d'impression et de reprographie"

Par délibérations n°5 du 28 octobre 2019, le conseil municipal a autorisé Mme Marie-Agnès Linguet, maire (mandat 2014-2020) à signer, dans le cadre d'une convention de groupement de commande entre les communes d'Olivet, Saint-Cyr-en-Val et Fleury-les-Aubrais, pour la location et maintenance de solutions d'impression et de reprographie.

Une consultation a donc été lancée et a donné lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

Le présent marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres pour une période à compter de la date de notification en 2020 jusqu'au 31/01/2024.

Ce marché a été attribué à l'entreprise Konica Minolta Business Solutions sise à Bourges (18).

Marché relatif à l'achat, la livraison et l'installation de mobiliers

La Ville de Fleury-les-Aubrais est adhérente à la centrale d'achat territoriale Approlys Centr'Achats et a pris part à 4 lots du marché relatif à l'achat, la livraison et l'installation de mobiliers.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Lot 1 « Mobiliers administratifs »

Attribué à la société Canal Agencement Sélection sise à La-Chaussée-Saint-Victor (41)

Lot 4 « Mobiliers petite enfance »

Attribué à la société Wesco sise à Cerizay (79)

Lot 5 « Mobiliers de restauration scolaire »

Attribué à la société Lafa Collectivités sise à Aurillac (15)

Lot 6 « Casiers et vestiaires »

Attribué à la société Casiers Vestiaires Consignes sise à Oulins (28)

Durée de ces marchés : de la date de notification en mars 2020 à mars 2022, reconductible 2 fois 1 an, soit jusqu'en mars 2024.

Marché relatif à la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle

La ville de Fleury-les-Aubrais est adhérente à la centrale d'achat territoriale Approlys Centr'Achats et a pris part à 3 lots du marché relatif à la fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Lot 1 « Vêtements de travail »

Attribué à la société Protect'Homs sise à Château-Gonthier (53)

Lot 3 « Chaussures de travail et de sécurité »

Attribué à la société Pim Langer et Bourrin sise à Issoudun (36)

Lot 4 « Equipements de protection individuelle divers »

Attribué à la société Protect'Homs sise à Château-Gonthier (53)

Durée de ces marchés : de la date de notification en mai 2020 à mai 2021, reconductible 3 fois 1 an, soit jusqu'en 2024.

Madame la Maire

Je ne sais pas si, sur ces informations, il y a des questions. Il n'y en a pas.

Dont acte.

COMMUNICATIONS DIVERSES

1)-Désignation d'élus métropolitain-e-s dans diverses instances

Madame la Maire

J'avais dit également, qu'en ouverture du conseil municipal, je ferai à chaque fois un point sur la Métropole. Je vais donc commencer par ces éléments. Je voulais vous informer -mais vous le savez- qu'il y a divers organismes extérieurs dans lesquels la Métropole a des sièges. Il est donc demandé aux communes de faire des propositions et la Métropole désigne des élus métropolitains

des différentes communes dans ses différentes instances. Ont donc ainsi été désignés à l'occasion du dernier conseil métropolitain :

SEMDO	Mme Carole Canette
SPL Orléans Val de Loire Evènements	M. Grégoire Chapuis
Commission de suivi du site Thalès	M. Grégoire Chapuis
Agence d'urbanisme TOPOS	Mme Carole Canette
Maison de l'habitat	Mme Carole Canette
Association départementale action pour les gens du voyage	M. Grégoire Chapuis
Ville au Carré	Mme Carole Canette
SA HLM Immobilière Val de Loire	Mme Carole Canette
Soliha Loiret	Mme Carole Canette
Comité régional de l'habitat	Mme Carole Canette
Jury du prix de l'innovation et du logement	Mme Carole Canette
Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées	M. Bruno Lacroix
Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées	Mme Maryline Coulon

Notamment pour ce qui est de la SPL Orléans Val de Loire Evènements, ce n'est pas neutre parce qu'il s'agit notamment de pouvoir intervenir sur Chapit'O.

2)-Point sur les finances de la Métropole

Madame la Maire

Je voulais vous faire un petit retour sur les finances de la Métropole, des éléments qui ont été exposés à la fois en conférence des maires, puis en conseil métropolitain, puisque la Métropole est -peut-être l'avez-vous lu aussi dans les médias- face à un petit défi budgétaire, tant en matière d'investissement que de fonctionnement. J'avais d'ailleurs déjà eu l'occasion de le dire dans le précédent mandat, j'avais quelques inquiétudes sur les finances de la Métropole. Ces inquiétudes se confirment, puisque, pour donner les grands traits de ce qui nous a été tracé, les crédits d'investissement mandatés sur la période 2015-2020 s'élèvent à 500M€ -ce qui correspond à l'investissement sur une mandature- mais, parallèlement, d'autres opérations ont été engagées et des crédits ont été votés -même s'ils n'ont pas encore été engagés- à hauteur de 500M€. Pour faire court, des crédits ont déjà été votés à la même hauteur que ce qui a été engagé -dépensé, pourrions-nous dire- sur l'ensemble du mandat. On a donc quasiment préempté l'équivalent de deux mandats sur une durée d'un seul. C'est un peu un raccourci, parce que ce sont des opérations qui sont votées et qui engagent des crédits sur parfois des durées de six, dix ans, voire plus, mais tout de même, la situation n'est pas simple. Et puis, si rien n'est fait, si on suit la même ligne budgétaire, la même trace, le manque d'épargne brute s'élève à environ 7M€. Cela signifie que nous abordons ce mandat municipal en ayant des liens avec une Métropole qui se trouve dans une situation financière qui n'est pas optimale, notamment sur un sujet qui touche Fleury-les-Aubrais directement et pour lequel j'ai des remontées régulières, à savoir les voiries. Nous avons dit -et je l'ai dit à plusieurs reprises- que nous allons intervenir auprès de la Métropole, porter la voix de Fleury-les-Aubrais, pour que nous ayons des investissements plus hauts. Toutefois, puisque vous êtes -je dis « vous » pour à la fois les conseillers et les conseillères municipaux et municipales- aussi des habitants qui nous alertez régulièrement sur l'état des voiries, ce dossier doit s'aborder aussi au regard du contexte budgétaire.

Je voulais vous donner une petite information claire, puisque des rencontres se sont déroulées avec le pôle technique Nord qui est l'entité de la Métropole qui gère en proximité les voiries sur notre territoire. Et il en ressort des éléments dont il me semble important que vous ayez connaissance. La compétence de la voirie a été transférée à la Métropole -vous le savez tous- et elle a été transférée avec les crédits qui étaient alloués et qui correspondaient aux crédits d'investissement des budgets précédents, autrement dit, on a transféré la compétence, mais on a aussi transféré les enveloppes qui allaient avec, et nous avons, pour les travaux sur la voirie de Fleury-les-Aubrais, une sorte de droit de tirage qui équivaut au montant des budgets que nous mettions avant. Or, ces budgets avaient été fortement réduits ces dernières années et ce droit de tirage auprès de la Métropole est aujourd'hui de 500.000€ par an. Alors, 500.000€ par an peuvent paraître beaucoup mais, en réalité, quand il est question de voirie, c'est peu ; quand il est question de voirie à Fleury-les-Aubrais, c'est encore moins, puisqu'à Fleury-les-Aubrais, comme vous le savez, nous avons 80 kilomètres de voirie pour lesquels seule la Métropole est compétente, à part, je crois, 2 kilomètres -nous avons eu le classement récemment. Au regard du coût de réfection linéaire, il faudrait environ 32 ans pour refaire les voiries de Fleury-les-Aubrais. Si l'on reste sur ce rythme-là, si rien ne bouge, on ne peut refaire, au regard du coût de réfection linéaire de voirie, de ce droit de tirage auprès de la Métropole qui est un héritage des décisions précédentes, que 600 mètres de voirie chaque année.

3)-Point sur l'arrêt du projet de téléphérique urbain

Autre point important pour la Métropole, sujet d'actualité brûlant allais-je dire si on lit les médias récemment. Vous le savez, le président de la Métropole a annoncé jeudi dernier l'arrêt du projet de téléphérique urbain, dont il était prévu qu'il relie la zone Dessaux à la gare de Fleury-les-Aubrais, projet qui était au point mort depuis quelques années. Cette décision fait suite à des échanges que, bien évidemment, j'ai eus avec le président Christophe Chaillou, à qui j'avais fait part, conformément à mes engagements et aux engagements de notre équipe durant la campagne électorale, de notre volonté que ce projet soit stoppé. Cette question a donc été évoquée, à la fois avec le Président Chaillou, mais bien évidemment en conférence des maires début septembre, sans que, je dois le dire, personne ne se soit offusqué. Un vrai *consensus* se dégagait. Et la décision d'arrêter ce projet a été actée, annoncée. Il n'y a pas eu de vote ; quand on arrête un projet, cela peut paraître étrange mais, en général, cela ne suppose pas de vote. La décision a juste été annoncée en conseil métropolitain ce jeudi. Après, cela se traduit dans les décisions budgétaires évidemment, et c'est à cette occasion-là qu'il y a des votes. On entend, ça et là, que cela suscite quelques réactions, du débat ; je n'en sais rien. D'ailleurs, nous y reviendrons à l'occasion de questions orales -puisque j'avais décidé et prévu de vous faire un point, en préalable, il n'y a pas de raison que je ne le fasse pas.

Sur les décisions qui ont motivé notre positionnement, notre choix, non pas là, tout récemment, mais pendant la campagne, je tiens à rappeler aux Fleurysois, aux Fleurysoises et aux élu-e-s de cette assemblée, ce qui a motivé ce positionnement. Tout d'abord, vous le savez quand vous discutez avec les Fleurysois, c'est un projet qui n'avait jamais été véritablement accueilli, adopté et attendu par les Fleurysois. D'autre part, il posait des difficultés en termes de coût, à la fois en investissement -17M€- mais aussi en frais de fonctionnement puisque l'on avançait plus de 500.000€ de frais de fonctionnement par an. Ce projet se heurtait également à des difficultés techniques, puisque des nacelles survolaient évidemment les voies. Certaines études évoquaient le fait que cela aurait eu du mal à supporter des vents supérieurs à 70kms/h. Il existait des difficultés techniques, des risques de panne et, quand les nacelles tombent en panne au-dessus des voies ferrées, ce n'est évidemment pas simple. Quand il y a des pannes, le transport s'arrête et l'on se demandait bien comment, alors, nous allions pouvoir relier la gare à la zone Dessaux. Il suffit de regarder l'exemple de Brest, où le téléphérique est arrêté depuis 6 mois maintenant -et on ne sait pas bien quand il va repartir. Des nacelles étaient même tombées sur les voies, ce qui pose d'autres difficultés et d'autres risques qui sont des risques de sécurité parce que, quand vous avez des nacelles -sans même qu'elles ne tombent, imaginons que la situation soit exceptionnelle- qui s'arrêtent au-dessus des voies, il faut intervenir et intervenir au-dessus des voies de la SNCF par le sol. C'est compliqué et on imagine bien qu'intervenir par les airs, ce n'est pas simple non plus. Il y avait des impacts pour les Fleurysois pendulaires qui auraient dû traverser les voies pour

revenir ensuite à la gare avec ce système de transport. Et puis, la plus-value n'avait jamais été démontrée puisque, depuis 2013, ce projet de téléphérique n'avait jamais réussi à véritablement créer un appel d'entreprises extérieures à notre territoire.

Sur les enjeux financiers de ce dossier, puisqu'il y a beaucoup de questions, le budget affecté à ce projet était de 17,8M€ HT, plus 500.000€ annuels *a minima* de fonctionnement. Les règlements d'ores et déjà effectués s'élèvent à 4,5M€ HT et cela concerne des études.

Il y a un impact lié à cette décision d'arrêt, puisque des indemnités vont devoir être payées, estimées à hauteur de 2 M€. Il y a un impact financier, mais il y a également un impact sur le projet. Je tiens à préciser que le calendrier ne prévoyait pas un démarrage des travaux avant début 2021 -des travaux qui dureraient au minimum, avec les essais, deux ans, sans compter les aléas car on sait que ces choses-là prennent du retard. Cela veut dire qu'il n'y avait pas vraiment de solutions pérennes avant 2023. Le dossier sur la sécurité, quant à lui, était caduc et, après avoir été retravaillé, attendait encore d'être adressé à la préfecture. On peut regretter que beaucoup d'argent ait été mis dans ce projet, mais je pense qu'il était urgent de l'arrêter.

J'y reviendrai avec les questions orales mais, ce qui importe maintenant, c'est le raccordement de la gare à cette zone Interives, et c'est de travailler notamment sur des hypothèses de transports communs en site propre et, très vite, de mettre en place des solutions transitoires. Voilà, pour ce qui est de l'arrêt de ce projet de téléphérique.

QUESTION ECRITE

Madame la Maire

Je vais maintenant passer aux questions qui m'ont été adressées par les différents conseillers municipaux. J'ai une seule question écrite de Monsieur Stéphane Kuzbyt, qui a également posé une question orale. Monsieur Kuzbyt, je vous laisse formuler votre question.

M. KUZBYT

Merci Madame la Maire. Une question écrite pour le groupe que je représente ce soir, le groupe « Écologie et Citoyenneté » ; elle porte sur la médecine. Madame la Maire, qu'il y ait eu des élections il y a maintenant trois mois, n'a pas, bien évidemment, résolu les problèmes qui se posent à notre commune et à ses habitants. L'un d'entre eux, qui est craint, est le manque de médecins généralistes sur notre commune. Nous le savons, notre région, notre département, notre métropole et notre commune, sont classés comme déserts médicaux. Peut-être pourrez-vous nous faire un rapide et synthétique état des lieux de la situation de notre commune à ce sujet.

Au cours de la campagne électorale, dans chacune des communes de la métropole, chacun des candidats avait promis des choses, pour ne pas dire des « remèdes miracles » : des dispensaires, salarier des médecins, de nouvelles maisons de santé, de la télé-médecine, etc... Nous concernant, nous avons proposé, avant tout, d'être pragmatique et donc de ne rien exclure comme solution. Et nous avons affirmé comme principe que l'important était d'avoir un rendez-vous. Nous avons également proposé que la Métropole soit le bon niveau pour une politique de santé à l'échelle du territoire, parce que toutes les communes de la métropole cherchent les mêmes solutions et qu'il ne faudrait pas se faire concurrence. Vous concernant, Madame la Maire, vous aviez proposé, avec votre équipe, que dès le début de votre mandat et dans le cadre de votre plan d'urgence, vous recrutiez des médecins salariés. Vous aviez annoncé le lancement du recrutement de médecins salariés dès votre arrivée.

Alors, mes questions sont les suivantes : Où en êtes-vous aujourd'hui ? Comment pensez-vous procéder pour que notre commune soit plus attractive que nos voisines, puisque nous sommes de fait en concurrence ? Ne pensez-vous pas que la Métropole est effectivement le bon niveau pour mener des politiques d'accès aux soins ? Et, si vous le pensez, entendez-vous porter ce principe à la Métropole ? Je vous remercie.

Madame la Maire

Merci, Monsieur Kuzbyt. Nous allons vous faire passer le texte de la réponse dont je vais vous donner lecture.

Vous avez sollicité une réponse de ma part au sujet du manque de médecins sur notre commune. Tout d'abord, la santé de nos administré-e-s est une de nos préoccupations prioritaires. L'accès aux soins s'est dégradé ces dernières années, et nous nous devons d'offrir aux Fleuryssois et aux Fleurysses un accompagnement sanitaire.

Pour ce qui est de l'état des lieux, actuellement, la ville de Fleury-les-Aubrais compte 12 médecins généralistes, 1 pédiatre, 3 radiologues, 1 pneumologue, 2 ophtalmologues, 8 chirurgiens dentaires, 3 sages-femmes, 31 infirmiers, 15 masseurs kinésithérapeutes, 2 psychologues, 1 psychiatre, 3 pédicures, 2 ostéopathes, 5 orthophonistes, 2 neurologues, 8 pharmaciens, ce qui n'est pas suffisant notamment pour les médecins généralistes, nous en avons conscience.

La Métropole, comme vous l'avez écrit, doit jouer son rôle en matière de santé. Il y a d'ailleurs un vice-président, le 20^{ème} je crois, Monsieur Chouin, en charge de ces questions. L'approche pluri-communale et/ou intercommunale est, en effet, à certains égards, très pertinente. C'est ainsi que le contrat local de santé, après avoir été initié par Fleury-les-Aubrais et Orléans, se travaille désormais à une échelle plus large. Toutefois, la métropolisation de certaines politiques communales, entraîne parfois une perte de proximité pourtant essentielle dans la conduite de certains projets. Cette métropolisation doit donc, à mon sens, se cantonner aux domaines dans lesquels elle prend un sens particulier. Ainsi, je considère, comme vous semblez le faire, que l'implantation des médecins spécialistes, doit effectivement être regardée à l'échelle de la Métropole car le maillage, en termes d'ophtalmologues, de radiologues, de pneumologues, d'angiologues, de psychiatres, de rhumatologues, mérite d'être regardé à cette échelle. La présence, en revanche, de médecins généralistes, au plus près de nos populations, mérite d'être regardée à l'échelle de chaque commune. Évidemment, cela n'exclut pas une coordination des communes pour éviter la course aux subventions et la mise en concurrence entre les territoires, qui plus est quand cette médecine s'exerce en libéral. Je vais préciser mes propos un peu plus avant : comme je l'ai dit, je considère que, pour les médecins généralistes, il s'agit vraiment d'un maillage fin du territoire et c'est la commune qui doit intervenir. Pour les médecins spécialistes, nous devons avoir un regard un peu « dé-zoomé » à l'échelle de la Métropole. Pour ce qui est de la mise en concurrence des territoires, qui existe, je crois que cela doit reposer sur une articulation des communes, pour que ce ne soit pas -excusez-moi du terme- « la course à l'échalote ».

Concernant le lancement d'une procédure de recrutement de médecins salariés, ce qui était dans notre programme était « le lancement d'une procédure de recrutement ». C'est donc dans notre plan d'urgence. Madame Brun-Romelard a déjà commencé à travailler avec les services à ce sujet, parce que, comme vous le savez -là-aussi, je sors de ma réponse écrite- il ne suffit pas de mettre une petite annonce pour recruter des médecins salariés. Cela ne se fait pas comme cela. Cela suppose des conventions avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour un conventionnement de la ville. Cela se travaille avec l'Agence régionale de santé (ARS). Madame Brun-Romelard a déjà commencé à travailler avec les services de la ville pour identifier les partenaires à mobiliser -ARS, CPAM- et les procédures à suivre. Nous commençons aussi à rencontrer les organismes compétents, ainsi que les communes qui ont déjà mené ce type de projets pour profiter de leur expérience. Ce travail se mènera donc conformément à notre plan d'urgence dans les mois à venir et de manière résolue. Voilà pour cette question écrite.

QUESTIONS ORALES

Madame la Maire

J'ai ensuite une série de questions orales. Quand je dis « une série », Monsieur Kuzbyt, vous m'avez fait part d'une question orale ce matin ou ce midi, et Monsieur Domingues, de six questions -ou Monsieur Silly- pour votre groupe. Six questions ; jusque-là, il n'y a pas de difficulté, chaque conseiller municipal peut adresser une question. En revanche, à 8 minutes de l'horaire limite pour

les déposer !... Je vais y répondre, bien évidemment, mais pour avoir des réponses les plus construites possibles, plus vous les adressez tôt et mieux c'est.

Celle de Monsieur Kuzbyt rejoint une autre de je ne sais pas qui, parce que je n'ai pas le nom et je ne sais pas qui pose quelle question. C'est Monsieur Domingues qui pose la question sur Interives, j'imagine. Je vous propose, parce qu'elles doivent être similaires, de poser l'un et l'autre votre question et j'y répondrai de manière groupée, en complément de ce que j'ai pu dire de manière liminaire dans mon point d'information Métropole.

Nous n'avons pas de troisième micro. Il va falloir courir. Monsieur Kuzbyt.

M. KUZBYT

Merci Madame la Maire. Ma question porte, vous venez de l'indiquer, sur le projet Interives et son actualité. Vous avez, en préambule de ce conseil, apporté quelques éléments d'actualité sur ce projet, notamment en ce qui concerne le téléphérique urbain. Vous avez donné également quelques-uns de vos avis sur le sujet.

Madame la Maire, le projet Interives était, comme nous l'avions, avec mes amis, maintes fois dit et depuis de longues années, une chance pour Fleury-les-Aubrais, pour tout l'Ouest de notre commune et pour toute la métropole. Je parle là à l'imparfait et ce n'est pas bon signe. Peut-être fais-je preuve de trop de pessimisme, mais cela ne me ressemble guère ; la récente actualité nous conduit à nous poser un certain nombre de questions. La semaine dernière -vous venez de le rappeler- nous avons appris dans les médias locaux que le projet de téléphérique était enterré par le nouveau président de la Métropole. On ne va pas pleurer dessus, nous n'avons jamais défendu plus que cela ce projet. Rappelons notre position. Elle a toujours été de faire la transparence sur les différentes possibilités de franchissement des voies ferrées, que ce soit par câbles, par passerelle ou par souterrain, de manière à ce que les citoyens aient tous les éléments d'appréciation pour se forger une opinion, le téléphérique n'étant pas exclu comme solution possible, même s'il n'avait pas notre faveur, pour que chacun se forge une opinion -citoyen et élu. Dans la foulée de cette annonce par médias interposés, jeudi 24 septembre, lors du conseil métropolitain, nous avons appris de surcroît que rien ne viendrait le remplacer. L'idée d'une passerelle a ainsi été balayée d'office par le président de la Métropole sans que personne ne « bronche » à ce moment-là.

Ainsi, un projet entier qui était envisagé sur une trentaine d'années, imaginé sur la proximité immédiate avec la gare des Aubrais et donc de Paris, est toujours là -il s'appelle Interives- mais sans l'accès direct à la gare. On marche sur la tête. L'ouverture à l'Ouest de la gare était destinée avant tout, et pour faire simple, à attirer des entreprises extérieures à la métropole, c'est-à-dire faire venir de l'emploi et de nouvelles ressources pour la Métropole et pour toutes les communes de la métropole qui en auraient été bénéficiaires. Ces décisions -j'ai cru comprendre qu'elles étaient avant tout des annonces- devront être confirmées, je le suppose, par des votes en assemblées délibérantes. Vous avez évoqué un vote, Madame la Maire, tout à l'heure ; c'était en bureau des maires, je crois. Mais j'imagine qu'il faudra des votes en assemblée délibérante. Madame Canette me dit non. En tout état de cause, si nous en arrivons là, nous considérons que cela aura de terribles conséquences, et dont aujourd'hui personne ne connaît véritablement la portée.

Ce qui est certain, c'est que la Métropole, selon nous, se tire une balle dans le pied. Les ressources espérées venant de l'extérieur, ne viendront pas ou peu. Nous avons vu, d'ores et déjà, que Partners -même si cette entreprise est locale- ne viendra pas. Qu'en sera-t-il de l'hôtel qui était prévu sur la future place Danton ? « Future » avec un point d'interrogation tant nous nous demandons ce que va devenir ce projet. Les travailleurs métropolitains qui font l'aller-retour tous les jours -il n'y a pas que des cadres, mais également des employés, des agents de surveillance, des infirmières, etc- ne seront plus forcément aussi séduits par les nouveaux immeubles d'habitation puisque la proximité immédiate avec le quai de leur train est à mettre aux oubliettes. Beaucoup d'investissements ont déjà été réalisés aujourd'hui. Vous avez annoncé quelques chiffres ; j'ai à peu près les mêmes. Le retour sur investissement devient très incertain si l'on n'a

plus les recettes espérées. Rappelons que le parking de la future place Danton a coûté 10M€, que 5M€ ont déjà été dépensés pour le téléphérique -vous évoquiez 4,5M€, mais nous sommes d'accord. Il faudra rajouter peu ou prou 2M€ semble-t-il, pour indemniser le titulaire du marché.

Le quartier Interives, pensé autour de l'arrivée du téléphérique, devra totalement être revu. Pour combien de temps en prend-on encore et combien cela va-t-il encore coûter ? Peut-on maintenant encore imaginer un futur transport en commun aussi propre traversant le futur quartier Interives et qui irait jusqu'à Oréliance compte tenu de tout cela ? Nous avons le sentiment qu'il a du plomb dans l'aile. Oui, beaucoup d'incertitudes pour des décisions prises dans les couloirs ou dans une pièce, semble-t-il.

Et Fleury ? Quelle est la voix de Fleury ? La voix de Fleury, dans tout cela, c'est la voix de la Maire. Madame la Maire, vous avez pris position sans qu'un seul débat ait eu lieu au sein de notre assemblée. C'est un peu fort de café, au-delà d'être fort peu démocratique, compte tenu de l'enjeu que représente ce projet. Je vous ai écouté ce soir-là, lors du conseil métropolitain. Qu'avez-vous dit ? Je vous cite : « Je vous invite à venir au marché dominical et vous verrez que le téléphérique n'était pas adopté par les Fleuryssois ». C'est le discours d'ailleurs que vous nous avez fait ce soir. Là, ce n'est pas que c'est fort de café, c'est que c'est un peu court comme argument. C'est peut-être même un peu démagogique. Mais surtout, et c'est là le plus grave puisque -encore une fois, nous ne faisons pas une obsession du téléphérique bien au contraire- ce qui, pour nous, est le plus important, c'est le franchissement des voies ferrées et l'ouverture de la gare à l'Ouest. C'est un débat très ancien qui existe depuis que le débat sur la gare unique a été tranché. C'est un débat qui a des décennies et qui aujourd'hui a été tranché sans que l'assemblée délibérante de Fleury-les-Aubrais n'ait eu à se prononcer.

Alors, vous avez dit : « J'ai confiance en mon territoire ». Pardonnez-moi Madame la Maire, mais cela ressemblait presque à des incantations quasi-mystiques. Vous indiquez, en revanche, qu'il faudra travailler à rechercher une liaison ultra-rapide entre le quartier Interives et la gare. Il y a 1,2km entre la place Danton et l'entrée de la gare, soit 15 minutes à pieds, sans valise, et quand on marche sans difficultés. On pourrait imaginer un transport en commun ultra-rapide, des navettes automatiques qui passeraient par exemple sur le pont de Joie ou bien sous le tunnel des Champs Bouchaud -c'est la même distance à peu près. Dans les deux cas, les travaux seront considérables. Le Pont de Joie est saturé ; il faudra l'élargir. Et le tunnel des Champs Bouchaud est limité en espace et il paraît compliqué de l'élargir. Quand bien même, cela serait possible, tout cela ne sera pas gratuit.

Vous nous aviez dit, il y a quelques mois : « Il faut reprendre la main sur Interives ». Aujourd'hui, estimez-vous avoir repris la main ? Pourriez-vous nous dire, par exemple, si vous êtes la pilote d'Interives, comme Madame Linguet l'était en son temps ?

Madame la Maire, vous aurez compris que nous sommes mécontents, mais nous sommes surtout très inquiets. L'ouverture à l'Ouest de la gare est une condition nécessaire -certes pas suffisante- pour la réussite du projet Interives. Nous vous demandons un vrai débat démocratique sur la question du franchissement des voies ferrées et de l'ouverture à l'Ouest de la gare des Aubrais, de mettre sur la table les trois options possibles afin d'être éclairés dans ce débat. Puisqu'il semble y avoir des problèmes budgétaires -que tout le monde semble découvrir aujourd'hui- à la Métropole, nous ne sommes plus à un ou deux ans près. Rien ne presse, surtout pour faire des erreurs. En revanche, il faut dès maintenant rassurer les entreprises candidates à l'installation. J'ai vu -encore sur un site de la presse locale- avant d'entrer dans ce conseil, que des entreprises comme Orange étaient particulièrement inquiètes. La Métropole, dont vous êtes vice-présidente, peut tout à fait demander de nouveaux financements dans le cadre du plan de relance. Le président de la Métropole a proposé de travailler en lien étroit avec la commune de Fleury-les-Aubrais.

Enfin, envisagez-vous d'associer toutes les composantes de notre assemblée, un nouveau comité de pilotage, et de relancer les concertations avec les habitants ?

M. DOMINGUES

Bonsoir à tous. En amont de la question, je voulais simplement clarifier la création de notre groupe. Le nom de notre groupe est « Fleury vers demain » avec le collectif des six élus ici présents, et un collectif que je représente. Merci de nous donner la possibilité de poser nos questions orales ; c'est vrai qu'elles sont assez nombreuses -il y a l'actualité aussi.

Par rapport au téléphérique, lors de la campagne électorale, vous promettiez de remettre Fleury dans les négociations Interives, ce qui sous-entendait que Fleury n'y était pas. Passons ! Fin juillet, nos deux groupes de la minorité s'inquiétaient déjà de l'absence d'Interives dans les intitulés des délégations des vice-présidents à la Métropole. Vous aviez alors répondu que vous n'aviez pas eu le temps de réunir le comité de pilotage du projet, pas eu le temps d'identifier les élus qui y siègeraient. Et donc, la semaine passée, nous apprenons dans la presse que, de téléphérique, il n'y a plus. Abandon du téléphérique qui devait relier notre gare au futur quartier Interives. La suppression de ce moyen de transport revient à saboter le nouveau quartier d'affaires et résidentiel qui représentait une opportunité financière et de développement pour notre ville. Quel gâchis ! Ce projet, à ce jour, a du plomb dans l'aile et je ne vous cache pas notre inquiétude sur l'avenir de ce projet. Cet abandon est aussi un geste politique déloyal à l'égard des entreprises qui se sont engagées en s'installant ou en projetant de s'installer dans ce futur quartier. Que doit penser la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) des décideurs publics et de la parole politique ? Que doit penser Orange, qui a déjà lancé la construction de son siège régional ? Nous en avons eu des échos aujourd'hui dans la presse, que ce soit de la part de la CCI ou d'Orange. Et cela, sans parler de Partners qui, au lendemain de cette décision, annonce que le groupe renonce à son implantation sur le site. Comment pouvons-nous avoir confiance en l'avenir ? Voilà probablement ce que pensent les entreprises.

De plus, l'annonce de cet abandon n'a été suivie d'aucune autre solution alternative, ni même de calendrier d'ailleurs. Et là, arrive ma question. On comprend qu'Interives n'a de place que s'il y a l'ouverture de la gare. On sait que vous êtes contre le téléphérique. Quelles alternatives proposez-vous ? La passerelle ? Le tunnel ? Des liaisons de bus ? Des navettes ? Combien de temps cela va-t-il prendre ? Et combien d'euros également ? Parce que, vous le souligniez tout à l'heure, effectivement, on a déjà un parking qui a coûté une dizaine de millions d'euros, des études à hauteur de 4,5M€, 2M€ pour l'entreprise sélectionnée et, vous soulignez, 17M€ par rapport au téléphérique. D'ailleurs, tout à l'heure, dans votre point d'information, je n'ai pas compris un lien, mais vous allez peut-être nous expliquer : vous soulignez que la Métropole investit pour un demi-million d'euros sur Fleury-les-Aubrais en termes de voirie. Et dans votre explication, j'avais l'impression que vous faisiez un lien entre l'annulation de ce projet et le demi-million d'euros d'investissement dans la voirie. Alors, justement, peut-être avez-vous négocié en contrepartie ? Parce que Fleury est le grand perdant de ce projet, vous avez peut-être négocié des contreparties pour la ville en termes, par exemple, d'investissement de voiries. Et donc, on ne parle pas aux Fleurysois des conditions d'amélioration de circulation et de stationnement dans le quartier gare qui était aussi une problématique au sein de ce projet Interives.

Dans ce contexte, quelles sont les démarches que vous comptez mener pour nous assurer de la pérennité du projet Interives qui a sérieusement du plomb dans l'aile ? Quelles garanties financières avez-vous prises pour que le projet Interives reste viable et demeure un atout pour la ville ? Et quelle solution de traversée des voies comptez-vous retenir ? Merci.

Madame la Maire

J'ai bien fait de regrouper les questions puisque, manifestement, elles sont similaires. Quelques éléments de réponse, puisqu'il va être compliqué de répondre exhaustivement à chacun des points de vos tribunes -je ne sais pas s'il est possible de parler de questions. Mais si vous voulez que je répondre exhaustivement à chacun de vos points, il eut été bien de me transmettre le texte écrit de vos questions orales.

Je suis un peu étonnée de vous voir si inquiets de la fin de ce projet de téléphérique et de vous voir même étonnés du fait qu'il y ait une fin. Je veux bien que l'on dise qu'il n'y a pas eu de débat : je crois que les élections ne sont pas si loin ; je crois que le programme de notre équipe était

absolument clair. Il était écrit, je cite : « Les grands projets attendus par les Fleurysois et les Fleurysoises : faire entendre la voix de Fleury à la Métropole en reprenant la main sur le projet Interives et en s'opposant à la construction du téléphérique ». Cela n'est donc pas une surprise. Nous n'avons pas pris les Fleurysois à revers. Je n'imagine pas un instant que les Fleurysois, quand ils se sont prononcés lors de l'élection municipale, aient occulté la question Dessaux qui, vous avez raison, est un projet important pour Fleury. Je crois que ce serait leur faire insulte que d'imaginer qu'ils n'aient pas pris cela en compte. Cela était donc annoncé. On ne l'a donc pas appris par médias interposés ou par une annonce surprise. C'était prévu, c'était annoncé, et je tiens mes engagements.

Pour ce qui est de la question : « Est-ce que vous êtes pilote comme l'était Madame Linguet ? », je suis un peu surprise de ce revirement. Le projet date de 2013. Nous sommes bien d'accord ? Le choix de l'architecte -le cabinet Chavanes- date de 2013. Un mandat entier, Monsieur Domingues, n'aura pas suffi à votre équipe pour que la première pierre soit posée alors que vous défendiez ce projet. Moi, en trois mois, j'ai obtenu ce que je souhaitais : la fin de ce projet. Et je n'ai pas pris les Fleurysois à revers. Donc, à votre question : « Est-ce que vous êtes pilote ? », jugez par vous-même.

Je m'étonne aussi de vous voir vous affoler de la fin du projet de téléphérique, Monsieur Kuzbyt, parce que vous-même, vous portiez cela. En revanche, que vous me disiez qu'il faut prévoir d'autres solutions, oui. Qu'un débat s'ouvre sur les modalités pour relier -puisque c'est cela qui est important maintenant- la zone Dessaux, la zone Interives, à la gare, oui. Mais qu'il n'y ait pas eu de débat avant, je ne peux pas laisser dire cela. Ce débat a eu lieu pendant la campagne électorale.

Alors, maintenant, quelles sont les solutions envisagées ? Nous allons évidemment y travailler avec la Métropole et cela va aller vite. Cela va, en tous cas, aller plus vite que cela n'aurait été avec le projet de téléphérique puisque, je vous le disais, pas de début des travaux avant 2021, 2 ans de travaux avec les essais et, pour l'heure, il n'y avait rien de prévu comme solution transitoire. Nous, non seulement nous allons y réfléchir, mais nous allons mettre très vite, en attendant, des solutions transitoires en place, avec des systèmes de navettes identifiées, etc... Cela va donc se faire très vite.

Il y a quelques contre-vérités aussi contre lesquelles je veux aller, parce que l'on me parle de Partners. Mais, enfin, ils ont bien expliqué qu'ils réfléchissaient à renoncer à leur projet depuis le début du confinement ! Ce n'est donc en rien lié à cette histoire de téléphérique. J'ai entendu aussi et vu que l'on parlait dans les médias de Décathlon ! Mais cela fait des mois que ce n'est plus à l'ordre du jour. Et moi, je crois en ce projet de la zone Dessaux ; j'ai une ambition pour ce territoire. Mais la vérité, c'est que je pense que ce projet de téléphérique n'était pas la bonne solution. Et quand on dit que c'était cela qui allait faire venir toutes les entreprises, mais bon sang, depuis 2013, citez-moi une entreprise qui n'était pas issue du territoire, qui venait de Paris ou d'ailleurs sur le territoire national et qui avait affiché l'ambition de venir. Il n'y en avait pas. Vous évoquez les sommes ; effectivement, c'est de l'argent du contribuable. J'ai un regret : que ce projet n'ait pas été arrêté avant. Maintenant, nous allons nous mettre au travail, pour aller vite, parce qu'il faut aller vite, beaucoup plus vite que nous n'aurions été avec le téléphérique, pour l'avenir de ce projet, parce que oui, vous avez raison, c'est important pour Fleury-les-Aubrais.

Je vous propose de passer à la deuxième question orale, en espérant que les questions seront un peu plus courtes, mais je le crois. J'avais le repas des seniors. Je ne sais pas qui me pose cette question. Cela fait partie de vos 6 questions, Monsieur Domingues ?

M. DOMINGUES

Non, je ne suis pas si bavard.

Madame la Maire

D'accord. Donc, vous posez une question pour Madame Douzon alors, j'imagine ?

M. DOMINGUES

Non, pas du tout. Je pose la question sur le repas des seniors.

Madame la Maire

D'accord. Donc, c'est vous aussi ?

M. DOMINGUES

Tout à fait.

Madame la Maire

D'accord. On en reparlera, mais c'est vrai que si nous sommes sur des questions longues comme celles-là, et 6 par conseiller municipal, il va falloir que nous regardions le règlement intérieur du conseil municipal, parce que cela va devenir un peu compliqué. Mais je serais ravie de vous entendre et de vous répondre.

M. DOMINGUES

Vous devez avoir une erreur sur votre fiche, parce que de toute façon, Elsa Douzon n'est pas parmi nous ce soir.

Je souhaitais attirer votre attention sur l'annulation du repas des seniors. Bien évidemment, en cette période de crise sanitaire, impossible d'imaginer l'organisation d'un grand repas. Mais nous avons travaillé sur des alternatives avant les élections. Ces dernières semblent avoir été balayées d'un revers de main. Nous sommes navrés de constater l'absence de substitut à ce jour. D'un point de vue financier, cet événement représentait environ un coût de 30.000€ pour la ville. Bien que nous aurions pu trouver des alternatives -livrer des repas, donner un présent ou organiser un événement tout autre respectant les règles sanitaires- même si nous avons conscience que la logique de convivialité aurait perdu du sens, à ce jour et à notre connaissance, vous n'ambitionnez aucune autre issue.

Dès lors, pouvez-vous nous indiquer si des pistes ont été travaillées ? Quelles dispositions sociales engagerez-vous pour accompagner ceux qui pourraient souffrir d'isolement ? Le confinement a laissé des traces chez nos aînés et se poursuit. Enfin, comment comptez-vous redéployer l'enveloppe de 30.000€ ? Merci.

Madame la Maire

Dans un premier temps, je tiens à préciser les choses. Le repas des seniors n'est pas annulé, il est reporté, puisqu'il ne peut pas se tenir en raison du contexte sanitaire. J'ai fait le choix, avant même que la Préfecture ne s'en mêle d'ailleurs, de ne pas mettre tous nos seniors dans une même salle, pour évidemment éviter une catastrophe sanitaire et préserver leur santé.

Vous me posez la question de substituts. A un moment s'est effectivement posée la question d'éventuels colis alimentaires pour remplacer le repas. Je n'ai pas souhaité que ce soit le cas, parce que je pense qu'il est préférable de reporter et que, quand ce sera possible, nous ayons ce temps de convivialité, de lien social pour les seniors. Et je ne tiens pas à remplacer cela par un colis ou un ticket restaurant. Je pense que notre repas des seniors vaut mieux que cela.

Alors, vous me demandez à quoi vont servir les 30.000€. Vous savez très bien, puisque vous étiez en responsabilité il n'y a pas si longtemps que cela, que des choses s'annulent ; cela ne veut pas dire qu'enveloppe pour enveloppe, on remplace, parce que vous savez très bien qu'à côté, d'autres choses se mettent en place. Par exemple, nous avons, à la résidence autonomie des personnes âgées Ambroise Croizat (RAPA) des activités qui mêlaient, à la fois des gens de la résidence, et à la fois des personnes âgées extérieures. Pour éviter des risques, non pas que ces activités soient annulées, parce que je pense qu'elles sont très importantes pour les personnes âgées et elles ont lieu avec des intervenants extérieurs, j'ai souhaité qu'elles soient maintenues, mais j'ai souhaité que l'on ne mêle pas les publics. Nous avons donc dédoublé ces activités. Alors oui, c'est vrai, ce n'est pas 30.000€, mais d'autres choses sont faites ailleurs. Vous voyez, ce n'est pas enveloppe pour enveloppe. Par exemple, puisque vous évoquiez les questions de lien,

d'isolement, les difficultés sociales, les contrats de travailleurs sociaux qui avaient été recrutés et qui étaient des contrats temporaires ont été prolongés. Cela ne se fait pas euro pour euro ; il y a des choses que l'on ne peut pas tenir -contexte sanitaire oblige- et puis il y a des choses qui se font -toujours contexte sanitaire oblige. Voilà pour cette question.

J'ai une autre question qui concerne le contrat local de santé (CLS) et le contrat local de santé mentale (CLSM).

M. SILLY

Merci Madame le Maire. En 2014, Marie-Agnès Linguet et son équipe ont souhaité faire de la santé et du handicap un axe fort de la politique publique municipale. Outre la désignation d'un-e adjoint-e en charge de ces questions que vous avez souhaité renouveler, la ville de Fleury-les-Aubrais poursuit ces objectifs en matière de handicap afin de tendre vers une ville inclusive, solidaire et porteuse d'insertion éducative et professionnelle. Cette volonté politique se traduit par la création du contrat local de santé piloté par la ville de Fleury-les-Aubrais et le concours de la ville centre Orléans pour le compte des villes de la Métropole. Cet outil est fondamental pour mieux répondre aux enjeux d'accès aux soins, aux services et à la prévention des personnes notamment les plus vulnérables et aux enjeux d'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent à plus ou moins long terme l'état de santé de la population au niveau local. En créant une synergie transversale entre tous les acteurs de santé locaux, le CLS vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'autre élément est bien sûr la construction des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) qui maillent notre territoire loirétain et plus globalement notre région. Convaincue des atouts qu'offre un tel équipement, la majorité précédente avait souhaité en accueillir une à Fleury-les-Aubrais, en repensant l'offre du service public municipal. Désormais, notre MSP est entourée notamment des services de santé, de prévention, ainsi que de handicap et d'accessibilité, en outre de solidarité, sur un site unique de Longuève.

Cet effort soutenu s'est aussi traduit par une forte implication des élus et des services fleurysois dans la définition du contrat local de santé mentale et la reconstruction des actions en la matière via le centre hospitalier Georges Daumézon devenu Établissement public de santé mentale du Loiret. Aujourd'hui, et parmi vos priorités, vous annoncez vouloir concentrer votre énergie sur le CLSM. Or, dans le contexte politique actuel métropolitain troublé, il nous apparaît essentiel d'investir toute notre force dans la consolidation du CLS, noyau de cet outil, le CLSM. Ainsi, pouvez-vous nous rassurer sur l'ordre de vos priorités et sur les méthodes que notre ville compte déployer pour renforcer le contrat local de santé à l'échelle de la Métropole ?

Madame la Maire

Oui, bien sûr, le CLS est un enjeu important et il arrive à échéance le 24 novembre 2020. Quand on est dans une approche intercommunale, on ne peut pas prétendre avoir cette approche intercommunale et considérer que c'est forcément toujours la même ville qui porte cette dynamique. Je regarde donc cette question-là avec intérêt. Cela ne veut pas dire que nous nous désengageons ; cela ne veut pas dire que nous considérons que ces questions-là ne sont pas importantes. Et en revanche, on voit naître et apparaître le CLSM avec un regard tout à fait particulier en raison de la présence sur notre territoire de l'hôpital Daumézon. Donc, pas d'inquiétude, ce sont des choses qui se travaillent avec l'ensemble des communes. C'est vrai qu'au niveau de ce CLS, qui a été initié au départ par Fleury, avec Orléans, et qui s'est étendu au fil des années à diverses communes -pour rejoindre une question posée par Monsieur Kuzbyt tout à l'heure- je pense que l'échelon pertinent pourrait être la Métropole. Mais il n'empêche que Fleury pourrait peser et consacrer ses forces à la déclinaison du CLS sur notre territoire. L'un n'empêche absolument pas l'autre et, s'il apparaît en revanche pertinent que nous continuions à le porter, nous le ferons donc. Il n'y a pas de difficulté là-dessus. Je vous le redis, la santé des Fleurysois est évidemment une priorité. J'ai eu l'occasion de l'évoquer dans ma réponse écrite à la question écrite de Monsieur Kuzbyt.

J'ai ensuite une question qui concerne le projet de service de la police municipale. Je ne sais pas qui...

M. SILLY

C'est de nouveau moi qui vais poser cette question de la part de ma collègue. Madame le Maire, nous avons constaté dans la presse et sur le site de la ville que vous faites le choix d'une unité de tranquillité de soirée. Après avoir pourfendu durant toute la campagne électorale le projet de brigade de nuit, convenons ensemble que la formule capillotractée était plus que nécessaire pour pouvoir faire un recyclage de ce projet sans que ceci ne passe par une volte-face. Bref, vous faites le choix de dépenser des sommes importantes après avoir répété à l'envi qu'il y avait mieux à faire avec. Notons d'ailleurs que Marie-Agnès Linguet, alors maire, n'avait pas engagé ces sommes et avait laissé dans le tiroir de son bureau le parapheur lié au recrutement de policiers afin que vous puissiez avoir toute latitude de ne pas le finaliser.

Mais, non contente de ce reniement -et j'en viens au fond- vous avez changé les horaires pour une amplitude qui conduit à un chevauchement de plusieurs heures entre deux brigades en fin d'après-midi et une fin de service à une heure du matin. Or, la plupart des établissements de débit de boissons, au rang desquels les réputés Mont Fleury et Forty Five, ont des autorisations de fermeture à deux heures du matin. Et si, dans le projet qui avait été présenté au comité technique à la fin de la mandature, l'horaire de fin avait été fixé à trois heures du matin, c'est bien pour pouvoir lutter contre les incivilités et contre les réelles nuisances nocturnes que provoque ce type d'établissements lorsqu'ils ne respectent pas les horaires de fermeture. Ceci devient impossible avec les horaires que vous proposez. Nous avons néanmoins conscience qu'il va nous être répondu que les fermetures de bars relèvent de la police nationale mais, au regard des effectifs disponibles de ses rangs, cette réponse revient à l'abandon, une nouvelle fois, de la tranquillité des Fleuryssois. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à aller jusqu'au bout de votre logique de reniement ; le plus gros chemin est fait. Ce serait dommage de léser la tranquillité des Fleuryssois pour si peu.

Madame la Maire

Je vous remercie de cette question « courtoise ». Mon programme était clair également et nous le mettons en œuvre : une ville plus juste, plus sûre et enfin écologique. « Plus sûre », cela n'a jamais voulu dire que nous ne renforcerions pas les forces de police. Nous écrivions même que nous souhaitons « valoriser la présence des policiers municipaux, resserrer les liens entre la police municipale et les jeunes, organiser, dans chaque quartier, des rencontres police municipale et habitants ». Bref, je vous invite à relire ce programme que nous continuons à développer et que nous continuerons à mettre en œuvre.

Pour ce qui est de la sécurité, mes axes sont clairs. Je les ai déjà donnés : tranquillité, proximité. J'avais d'ailleurs dit, durant la campagne, que nous regarderions ce qu'il y a à faire, que nous examinerions les éléments. Sur la base d'éléments objectifs -auxquels je n'avais pas accès puisque nous demandions des éléments depuis des mois, voire des années et que nous ne les avons pas- notamment puisque vous indiquiez que votre question allait porter sur le projet de service de la police municipale, alors, nous sommes en train de travailler à un véritable projet de service et, pour le travailler, nous avons cherché celui d'avant. J'ai eu beau chercher, je ne l'ai pas trouvé. J'avais dit que je regarderais les éléments, que nous regarderions les éléments. Nous les avons regardés de près et nous avons entendu et écouté les Fleuryssois pendant longtemps, ainsi que ce qu'il ressort des difficultés énoncées, qui ont conduit aux priorités que je fixe. Vous parliez des horaires. Oui, parce que le début de cette nouvelle brigade, qui va amener à des chevauchements de deux brigades entre 15h30 et 20h00, permet de sécuriser les établissements scolaires et les abords des écoles. Et c'est pour moi une priorité de renforcer la présence de la police municipale sur ces horaires-là, pour la tranquillité et la sécurité de nos enfants. C'est une absolue priorité. Et vous le disiez vous-même -c'est parfait puisque vous apportez la réponse aux questions que vous posez, je sais que, pour ce qui est de la fermeture des établissements, cela relève de la police nationale. Oui, entre demander à nos forces de police d'aller s'occuper de la fermeture de deux ou trois bars de nuit à deux heures ou trois heures du matin, alors que cela relève de la police nationale, ou leur demander d'être présents aux abords des établissements

scolaires ou sur le territoire dans nos quartiers, dans nos rues, à Lamballe, entre la fin d'après-midi et dans la soirée, parce que c'est là qu'il y a le plus d'évènements qui nuisent à la tranquillité des Fleurysois, mon choix est fait. C'est celui du chevauchement entre 15h30 et 20h00, et c'est celui de cette troisième brigade sur les horaires que vous avez évoqués.

J'ai ensuite une question sur la charte de modération de la page Facebook de la ville.

M. SILLY

Madame le Maire, je vous remercie. Nous avons pris connaissance récemment de la charte de modération de la page Facebook de la ville. Outre le fait qu'elle ne semble avoir fait l'objet d'aucune concertation-(en tous cas avec notre groupe d'opposition- ceci appelle quelques remarques, rassurez-vous- dans l'ensemble, positives. Tout d'abord, nous devons vous féliciter effectivement, parce que les débordements étaient tels qu'il fallait en proposer une. Et l'intégrer à votre plan d'urgence nous semble particulièrement pertinent. Soulignons que nous sommes en accord avec la quasi-totalité des points qui sont mentionnés dans celle-ci. Évidemment que les propos injurieux, racistes, diffamatoires ou encore obscènes -parce qu'il y en avait- doivent être proscrits -et c'est la loi. Évidemment que les propos commerciaux ou n'ayant aucun lien avec le sujet de l'article doivent être bannis. Nous vous rejoignons également sur le fait que les critiques personnelles qui pouvaient dans le passé être adressées aux agents de la ville doivent être supprimées et éventuellement même donner lieu à des dépôts de plainte ou de main courante, car nous devons cette protection aux agents du service public.

Mais nous divergeons profondément sur les propos qui se révéleraient à caractère politique ou qui seraient critiques à l'endroit des élus. En effet, nous sommes en démocratie à Fleury-les-Aubrais comme partout en France, or, la politique relève de ce qui touche à la vie de la Cité. Et les élus - nous tous ici- ont fait le choix de devenir des personnalités publiques. Ceci implique quelques droits, mais aussi des devoirs, comme celui d'accepter la critique à condition bien sûr que celle-ci reste dans le cadre fixé par la loi. Cette charte, si elle reste en l'état, est un frein majeur à la liberté d'expression, à la liberté d'opinion et, osons le mot, à la liberté, tout court. De nombreux Fleurysois se sont étonnés de cette censure. Nous sommes aujourd'hui et demain, ici dans cette assemblée, leur relais, et nous vous portons cette crainte légitime. Fleury peut innover, être territoire d'expérimentation sur bien des projets, mais pas sur des arrangements constitutionnels. Et c'est bien là la limite de l'exercice de l'attribution que vous avez en votre qualité de maire de Fleury-les-Aubrais. Est-ce que vous pouvez nous apporter un éclairage sur ce dernier point ? Je vous remercie.

Madame la Maire

Oui, Monsieur Silly. Je tiens tout d'abord à vous préciser, pour lever tout doute, que je n'ai pas écrit, ni aucun des élus ici présents, cette charte de modération. Cette charte a été proposée, écrite, et est appliquée, par les services. Nous levons donc bien tout doute sur une instrumentalisation politique de l'affaire. On peut regarder de près, mais le fait de dire que l'on ne tolérera pas -vous l'avez dit vous-même- des propos injurieux, racistes, des attaques personnelles, évidemment. Cette page est destinée à donner des informations aux Fleurysois. C'est une page d'information. Je pense que ce n'est pas le lieu des polémiques. Les réseaux sociaux permettent de s'exprimer par ailleurs. Je n'interdis pas aux gens de s'exprimer. En revanche, il s'agit d'une page institutionnelle et je ne crois pas que ce soit le lieu des polémiques politiques. Cela ne l'a jamais été et je ne souhaite pas que cela le devienne ; je trouve que les services ont eu raison de faire cette proposition, tout simplement.

J'ai ensuite une question sur les tribunes du *Fleury Mag*.

M. DOMINGUES

Oui, merci. Effectivement, c'est une question sur *Fleury Mag*, avec nos expressions qui concernaient l'indemnité des élus. Nous avons pu constater avec une certaine surprise que vous étiez revenus sur le sujet des indemnités des élus évoqué lors du dernier conseil municipal, à la fois sur votre compte Facebook et dans la libre-expression du *Fleury Mag*. Vous avez publié sur votre compte Facebook la délibération de début 2014 qui votait des indemnités effectivement

relativement proches de celles que vous nous aviez proposées. Vous accompagnez d'ailleurs cette publication d'un magnifique : « Comme cela, les choses sont claires ». Elles le seraient vraiment si vous citiez également la délibération de juillet 2014 dans laquelle le maire de Fleury-les-Aubrais, Madame Marie-Agnès Linguet à l'époque, demande à revoir à la baisse de 500€ son indemnité mensuelle, ainsi que la délibération de septembre 2014 qui revoyait à la baisse les indemnités de ses adjoints. Ces délibérations mentionnent bien les montants d'indemnités qui ont été perçus pendant cinq ans et demi par les élus, alors que vous vous basiez sur une délibération qui a eu une durée de vie d'environ six mois. Je reviens sur ces calculs. Faisons simple, dans ces calculs, pour que l'on soit clair, vous vous êtes augmentée de près de 600€ par mois, ce qui fait un peu plus de 7.000€ par an, ce qui fait plus de 43.000€ sur la durée du mandat. Pour les adjoints, il s'agit de 166€ en plus par mois, soit 2.000€ par an, soit 12.000€ en plus par adjoint sur la durée du mandat.

Madame la Maire

On peut avoir votre question, Monsieur Domingues ?

M. DOMINGUES

Bien sûr, j'y arrive. Ce n'est pas parce que ma question écrite vous gêne, que vous devez m'interrompre. Contestez-vous ces chiffres ou l'existence de ces délibérations, alors que vous étiez conseillère municipale, ou assumez-vous tout simplement que vous vous êtes augmentée largement ainsi que vos adjoints ? Je crois qu'au-delà de l'indécence des chiffres, ce serait bon de ne pas ajouter ces actes-là, à vouloir faire porter la responsabilité de votre augmentation par l'ancienne équipe.

Enfin, si le fond du débat est important, la forme l'est tout autant. Du conseil municipal de juillet au cours duquel vous vous êtes augmentés, vous aviez fait le choix de tenir la séance en salle du conseil municipal sans public. Aujourd'hui, vous nous réunissez en salle Albert Auger dans une configuration identique à celle du conseil d'installation qui a eu lieu début juillet. Dès lors, nous nous interrogeons -et ces ma deuxième question- sur ces changements ; relèvent-ils d'un calcul politique ou relèvent-ils de circonstances liées à la Covid-19 ? Voilà pour les deux questions.

Madame la Maire

Vous avez « raison », Monsieur Domingues, forcément, en fonction des questions qui nous sont posées, dont nous n'avons pas toujours la teneur, nous changeons la salle !... Qu'est-ce que je peux vous répondre ? Nous n'allons pas refaire de manière constante ce débat. Cette enveloppe n'a pas bougé quasiment, par rapport à celle de 2014. Vos arguments, nous les avons entendus lors du débat. Vous avez pu en faire part dans la libre-expression ; vous les avez développés et largement développés et je vous ai laissé les développer longuement lors du dernier conseil municipal. Certains s'expriment longuement aussi sur les réseaux sociaux -ce n'est pas le problème. On parle de liberté d'expression ; il n'y a pas de problème -avec parfois quelques dérapages et des propos mensongers. Je vous le dis, on ne va pas faire le débat ; il a eu lieu. Cela a été voté. S'il fallait que l'on refasse le débat, sincèrement, il y aurait quelques éléments complémentaires à vous donner ou à rectifier. Le débat a eu lieu.

Sur la forme, je vais tout de même vous le dire, le conseil municipal d'installation a eu lieu ici et vous avez bien vu que ce ne sont pas les conditions optimum, même pour le son. Nous avons espéré, la dernière fois, que nous pourrions à nouveau le refaire dans une configuration plus simple en salle de conseil municipal et, informations prises auprès de la préfecture, nous ne pouvions pas le faire en public dans la salle du conseil municipal et il était trop tard pour venir le faire ici avec la retransmission. Nous nous sommes retrouvés dans cette situation où, tout de même, ce n'était pas à huis clos puisque la séance était retransmise sur écran à l'extérieur. Donc, ne me faites pas ce procès-là, s'il vous plaît. Ne me faites pas ce procès-là !

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 30 SEPTEMBRE, 28 OCTOBRE, 25 NOVEMBRE, 5, 12, 16 DÉCEMBRE 2019 ET 27 JANVIER 2020

Madame la Maire

Nous allons passer à l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux, qui vous ont été remis, des séances -cela fait un an, donc après, on vient nous faire des leçons de démocratie- des 30 septembre, 28 octobre, 26 novembre, 5, 12, et 16 décembre 2019, et enfin, 27 janvier 2020 -avec la question sur le projet de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) mis à l'ordre du jour des séances des 5 et 12 décembre 2019, projet sur lequel nous sommes en train de travailler.

Je vous demande donc d'approuver ces procès-verbaux. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? (Aucune). Ils arrivent en masse, je dois le dire tout de même, parce que ce n'est pas le prestataire qui était en retard mais qu'ils étaient bloqués au niveau de l'ancien cabinet. Et donc, ils sont désormais publics et soumis à votre approbation.

Approuvés à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

1) Agence TOPOS (agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais) -désignation d'un représentant de la Ville

Mme CANETTE, Maire, expose

Il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant de la Commune au sein de l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais.

Créée en 1976, l'agence TOPOS (anciennement AUAO, agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise) est une association qui intervient dans le domaine de l'aménagement du territoire :

- Elle accompagne ses partenaires dans la définition de projets de territoires,
- Elle propose des travaux d'observation, de suivi des évolutions territoriales et de prospective,
- Elle contribue à la définition de politiques publiques de l'habitat, des mobilités, de l'environnement, de l'activité économique ...

Elle a accompagné la construction de l'intercommunalité et a été au cœur des projets de développement de la Communauté d'agglomération (aujourd'hui Orléans Métropole) et de ses 22 communes (préfiguration du réseau tramway, développement des ZAC, les premiers SCOT, PLU, PLH, PDU...).

Considérant que la Ville de Fleury-les-Aubrais est membre de l'association TOPOS - agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais,

Considérant que les statuts de l'agence TOPOS stipulent que les Communes membres de la métropole disposent, en tant que membres de droit, d'un-e représentant-e au sein de cet organisme,

Il convient de désigner un membre du conseil municipal chargé de représenter la Ville de Fleury-les-Aubrais,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Ville de Fleury les Aubrais

Vu l'article L121-3 du Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'agence TOPOS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **désigne** Monsieur Bruno Lacroix représentant de la Ville à l'agence TOPOS.

Madame la Maire

Il s'agit de désigner notre représentant à l'agence TOPOS, agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais. Nous sommes maintenant habitués à ces désignations ; en début de mandat, nous en avons beaucoup. Vous avez vu que j'y siége en tant que représentante de la Métropole. De part ses domaines d'intervention, c'est une agence importante, donc. Je vous propose de désigner Monsieur Bruno Lacroix.

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

2) Groupement d'intérêt public Approlys Centr'Achats -désignation des représentants de la Ville

Mme CANETTE, Maire, expose

Par délibérations des 28 juillet et 29 septembre 2014, le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la Commune au groupement d'intérêt public (GIP) Approlys, devenu depuis Approlys Centr'Achats,

Il est rappelé que l'adhésion à cette centrale d'achats, qui regroupe notamment les plus importantes collectivités de la région, permet de bénéficier, en tant que de besoins, des marchés publics et accords-cadres lancés dans les domaines des fournitures et des services, le regroupement massif des achats générant une source potentielle d'économies.

Cette adhésion implique de procéder à la désignation des représentants de la Ville à l'assemblée générale du GIP.

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive modifiée du GIP ainsi que son règlement intérieur,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les délibérations du 28 juillet et 29 septembre 2014 autorisant l'adhésion de la Commune au groupement d'intérêt public Approlys,

Vu la délégation de compétence accordée par le conseil municipal à Madame la Maire en matière de marchés publics par la délibération du 27 juillet 2020.

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Collectivité au sein de ce groupement,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

-désigne Monsieur Bruno Lacroix membre titulaire, et Madame Nasera Brik membre suppléant, afin de représenter la Ville à l'assemblée générale d'Approlys Centr'Achats et de les autoriser à exercer -le cas échéant- les fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration.

Madame la Maire

Dans la même veine, il s'agit de désigner les représentants de la ville au groupement d'intérêt public Approlys Centr'Achats qui nous permet de simplifier, de fluidifier et de rendre plus efficaces certaines procédures d'achat. Je vous propose de désigner, en titulaire, Monsieur Bruno Lacroix et, en suppléante, Madame Nasera Brik.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire

Et je les remercie par avance de leur implication dans ces institutions qui sont importantes pour nous.

CONSEIL MUNICIPAL

3) Mise à disposition de moyens informatiques et de télécommunications nécessaires aux élu-e-s

Mme CANETTE, Maire, expose

L'article L2121-13 du Code général des collectivités territoriales stipule que « tout membre du conseil municipal a droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ».

L'article L2121-13-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la diffusion de cette information est assurée par les moyens matériels que la Commune juge les plus appropriés. Cet article précise par ailleurs qu'afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la Commune peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élu-e-s, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

Ainsi, il a été décidé de mettre en œuvre cette possibilité afin que les membres du conseil municipal disposent de façon plus rapide et efficace des informations relatives aux réunions de l'assemblée délibérante.

L'objectif est plus particulièrement de permettre aux conseiller-ère-s d'avoir facilement accès à l'ordre du jour, aux projets de délibération et pièces annexes, ainsi qu'à toutes autres informations utiles dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la finalisation du processus de dématérialisation de la gestion du conseil municipal.

Dans ce cadre, la solution retenue est de mettre à disposition de chaque conseiller-ère municipal-e un matériel informatique individuel dans les conditions suivantes :

- Le matériel (tablette numérique) est remis à chaque conseiller-ère municipal-e pour la durée de son mandat et doit le restituer ensuite à la direction des systèmes d'information,
- La direction des systèmes d'information garantit la livraison du matériel, sa maintenance ainsi que la formation des élu-e-s,
- Le matériel permettra notamment un accès dématérialisé aux dossiers du conseil municipal (projets de délibération et documents annexes).

Par ailleurs, en matière de matériels de télécommunications, pour permettre à Madame la Maire et aux élu-e-s titulaires de délégations qui nécessitent de fréquents échanges avec des interlocuteurs de la Collectivité, il est proposé de mettre à leur disposition un téléphone portable avec prise en charge de l'abonnement par la Collectivité. La direction des systèmes d'Information garantit la livraison du matériel et sa maintenance ainsi que la formation des élu-e-s.

Une convention de mise à disposition sera conclue avec chaque élu-e ; elle précisera notamment la nature du matériel fourni ainsi que les modalités d'assistance assurée par la Direction des systèmes d'information .

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Vu les articles L2121-13 et L2121-13-1 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **décide** que chaque conseiller-ère municipal-e bénéficiera de la mise à disposition d'un matériel informatique individuel et, pour certains élu-e-s, d'un matériel de télécommunications dans les conditions sus-mentionnées,
- **autorise** Madame la Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision notamment chacune des conventions individuelles de mise à disposition.

Madame la Maire

Cette délibération fait écho à la remise des tablettes qui vous a été faite pour certains -pas pour tous, parce que certains doivent encore la récupérer. Ce sont des moyens informatiques qui vont vous permettre de travailler et d'accéder aux délibérations. Nous avons choisi des tablettes parce c'est plus mobile et cela s'inscrit dans le *process* de dématérialisation de manière à ce que nous ayons moins de papier -même s'il faut être aussi économe en matière d'usage du numérique. Il est indiqué en revanche que les élus qui ont reçu délégation et pour lesquels il y a des obligations en

matière de signatures électroniques se verront apporter le matériel nécessaire, c'est-à-dire un PC portable, puisque l'on ne peut pas le faire depuis les tablettes. Les élus qui ont une délégation qui les amène à être en lien constant et important avec la population et pour lesquels la confidentialité du numéro de téléphone personnel est importante, pourront également se voir remettre un téléphone.

Vous avez, à la suite, le projet de convention de mise à disposition d'une tablette numérique à un élu ou une élue. Ce qui est prévu, et qui me semble tout à fait logique -je vais d'ailleurs faire un petit rappel- c'est que ces moyens seront remis à la disposition de la collectivité à la fin du mandat. En effet, il n'y a pas de raison de garder ces outils à l'issue des mandats. J'en profite pour rappeler aux élu-e-s du précédent mandat qui siègent dans cette assemblée et qui n'auraient pas rendu leur matériel, qu'il est nécessaire de le faire et qu'ils ont reçu un courrier signé de ma main en ce sens.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette délibération, cette mise à disposition de matériels ? (Aucune). J'espère que cela va simplifier votre travail.

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

4) Droit à la formation des élus -validation des orientations et leurs modalités d'exercice

Mme CANETTE, Maire, expose

Il est proposé au conseil municipal de valider les orientations en matière de formation des élu-e-s.

Il est rappelé qu'une délibération est prise obligatoirement dans les 3 mois suivant le renouvellement général du conseil municipal sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Le droit à la formation des élu-e-s a été affirmé par la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des élus locaux et renforcée par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élu-e-s de la Commune. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Concernant les formations, sont pris en charge, à la condition que l'organisme dispensateur soit agréée par le Ministre de l'intérieur, les frais d'enseignement, les frais de déplacements, de séjours et de stages. La Commune peut supporter la perte de revenus subie par l'élu-e du fait de l'exercice de son droit à la formation, dans la limite de 18 jours par élu-e et par mandat, et pour un montant ne dépassant pas 1,5 fois la valeur horaire du SMIC par élu-e et pour la durée du mandat.

Il est proposé que le montant des dépenses totales de formation soit plafonné à 5% des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élu-e-s de la Commune (majoration comprise), soit 12.387,16€.

Le maire propose au conseil municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

- le fonctionnement d'une collectivité : le rôle et la place de l'élu, la gestion locale, notamment sur le budget et les finances locales, la pratique des marchés publics, la démocratie locale, le fonctionnement institutionnel des collectivités, le statut des fonctionnaires territoriaux.
- la méthodologie favorisant l'efficacité personnelle : la gestion de projets, la conduite de réunions, la prise de parole en public, l'utilisation des réseaux sociaux.
- l'action politique publique locale : les politiques de solidarité, la ville inclusive, la transition écologique.

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L 2123-12 et suivants,

Vu la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des élus locaux,

Vu la loi du 27 février 2020 relative à la démocratie de proximité.

Considérant que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Considérant qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élu-e-s ayant reçu une délégation.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **décide** des orientations données à la formation des élus de la Collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice prévues dans le règlement de formation.
- **décide** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du budget de la Ville.

Madame la Maire

La formation des élu-e-s est un droit et, j'allais dire que c'est presque aussi une obligation quelles que soient les voies par lesquelles elle passe, parce qu'il est important que les Fleurysois et les Fleurysoises, les citoyens en général, les habitants, aient des élu-e-s qui soient *a minima* formé-e-s sur les affaires de la ville et le fonctionnement des institutions. C'est un droit encadré par la loi. Une délibération doit obligatoirement être prise dans les trois mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal et son installation -nous sommes donc dans les clous.

Les frais de formation couvrent les frais d'enseignement, de déplacement, de séjour et de stage. Ce n'est pas forcément dans l'usage ; je crois que cela ne se fait pas jusqu'ici à Fleury-les-Aubrais, mais cela permet aussi de supporter la perte de revenus subie par l'élu-e qui exerce son droit à la formation.

Nous proposons que le montant total des dépenses qui, je le rappelle, se situe entre 2 et 20% du point de vue de la loi, soit plafonné à 5% des indemnités susceptibles d'être allouées aux élu-e-s de la commune. Elles étaient précédemment à 2%. Cela ne veut pas dire que nous sommes obligés de tout dépenser ; j'ai souhaité simplement que l'on ne bride pas les élu-e-s dans leur souhait d'être formé-e-s. Cela me semble important. Je pense que cela sera suffisant mais, si jamais cela ne l'était pas, je souhaite que les élu-e-s -je pense notamment aux élu-e-s de l'opposition- me fassent part de leurs souhaits de formation pour que nous puissions réviser si

besoin ce montant. Cela me semblait à la fois raisonnable et nécessaire pour un début de mandat. S'il y avait des questions, cela pourra être augmenté. On regardera cela. La formation des élu-e-s est vraiment importante. En revanche, si ce n'est pas nécessaire, nous ajusterons ; il n'y a pas de difficulté. Est-ce que vous avez des questions ?

M. DOMINGUES

Merci Madame la Maire. Le droit à la formation des élus, effectivement, est incontournable. Nous voulions vous poser une question concernant un *process* de formation, étant donné que nous sommes en début de mandat. Au lieu de payer une formation à 35 élus sur : « Comment fonctionne une collectivité ? Comment fonctionne une collectivité avec la Métropole ? Le lien la commune et la Métropole... », je me demandais s'il était envisagé -sinon, nous vous le proposons- de faire une sorte de journée de formation interne pour présenter les grandes compétences, les grands projets de chaque grand service de la collectivité, les liens entre la collectivité et la Métropole. Entre le moment où nous avons été élus en 2014 et aujourd'hui, les liens sont beaucoup plus étroits et sur bon nombre de compétences. Déjà en 2014, je me souviens que ce n'était pas forcément très simple, et en 2020, c'est d'autant plus complexe de comprendre les liens entre la commune et la Métropole. Je me dis que pour 35 élus, au lieu de payer des formations individuelles, cela pourrait être intéressant de faire cela directement en interne. Nous avons de la ressource en interne et des gens qui pourraient certainement tout à fait faire ce type d'exercices. Merci.

Madame la Maire

Sur les thématiques que vous abordez, je partage entièrement. En revanche, je tiens aussi à l'indépendance des élu-e-s et des différents groupes dans le choix du prestataire qu'ils choisissent. Vous avez toute latitude pour aller vers l'organisme nécessaire -je vous le conseille- et que vous puissiez aussi vous retrouver entre vous pour les grands aspects théoriques : « Comment fonctionne une collectivité municipale ? Quels sont les liens avec une intercommunalité ? L'exécutif, l'assemblée délibérante, le *process* budgétaire... ». Vous avez toute latitude. Je vous conseille notamment peut-être de venir vers nous ; on vous accompagnera si cela est nécessaire - il n'y a pas de difficulté. Si vous avez un organisme précis, nous ferons les services feront le relais administratif mais je ne pense pas que ce soit à la majorité de flécher la formation des élu-e-s de l'opposition.

M. DOMINGUES

Pardon, je n'étais peut-être pas assez clair. Bien sûr, il y a une enveloppe et heureusement...

Madame la Maire

Si, si, vous avez été assez clair ; vous me parlez d'une formation en interne.

M. DOMINGUES

En complément. Un socle.

Madame la Maire

Il s'agit du fonctionnement d'une collectivité en général et je pense que c'est bien que cela se fasse avec des tiers. Pour ce qui est des grands projets, c'est bien pour cela que nous avons commencé les premières commissions par des séances inaugurales qui vous évoquaient, à la fois le fonctionnement de nos services, et ensuite ce qu'allait être notre programme et les grands projets. Ce travail là, sur les grands projets, nous le faisons en interne, dans les commissions. D'ailleurs, je veux remercier l'ensemble des services parce qu'ils vous ont proposé des présentations au sein de chaque commission, avec des diaporamas qui étaient très bien faits. Vous avez eu des présentations exhaustives, parce que cela se voulait aussi avec une dimension de formation. Je vous propose donc de revenir vers nous ; il n'y a pas de difficulté. Et nous ajusterons si besoin l'enveloppe, surtout pour cette première année. Nous pouvons passer au vote ?

Adopté à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

5) Taxe locale sur la publicité extérieure -fixation des barèmes pour l'année 2021

M. LACROIX, Adjoint, expose

Le conseil municipal, en date du 24 juin 2019, avait fixé les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicables au 1er janvier 2020.

Ces tarifs pourront être revalorisés de 1,5% à compter du 1er janvier 2021, soit un tarif de référence maximal de base fixé à 21,40€ pour les communes de moins de 50.000 habitants appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de 50.000 habitants et plus.

Ce tarif maximal de base peut faire l'objet de coefficients multiplicateurs conformément à l'article L2333-9 du Code général des collectivités territoriales. Le tableau annexé intègre ces augmentations applicables aux différentes catégories de supports.

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, Adjoint,

Vu l'article L2333-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, ressources humaines du 22 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

-adopte le barème **joint en annexe**, applicable à compter du 1er janvier 2021.

M. LACROIX

Il faut rappeler, pour ceux qui ne le sauraient pas, que cette taxe est une taxe qui a pour objectif de lutter contre la pollution visuelle et de générer une ressource supplémentaire pour les communes.

M. DOMINGUES

Bien évidemment, il s'agit d'une délibération annuelle classique. Nous la voterons sans difficulté. Je vous avais posé la question en commission et donc je voudrais souligner le point suivant : l'idée de base de la TLPE est de réduire au maximum l'impact visuel de la publicité, et donc, on taxe les enseignes pour éviter qu'elles ne fassent trop de publicité afin d'éviter la pollution visuelle. Sur les 130 contributeurs de notre ville, en fonction de leur activité, certains ont pu rester ouverts pendant la crise et pendant le confinement alors que bon nombre d'autres ont dû fermer et ont eu une période compliquée. Plusieurs collectivités ont, par exemple, offert ou réduit dirons-nous, un trimestre voire même un semestre de taxe sur cette TLPE pour essayer de soutenir un peu l'activité économique. Et, sur les 130 contributeurs fleurysois, ils n'ont pas tous pu fonctionner comme il faut durant le confinement et certains d'entre eux ont vraiment tiré la langue. Quand j'étais encore adjoint aux finances, nous avons été sollicités pour savoir si nous voulions faire un geste. J'étais plutôt partisan pour faire un geste, lié par exemple à un trimestre, étant donné que globalement le pays a été bloqué pendant un trimestre. Je trouve que c'est dommage que le choix ait été fait de ne pas faire de geste spécifique sur cette recette qui représente 270.000€ pour la collectivité avec les 130 contributeurs économiques.

M. LACROIX.

Effectivement, nous avons eu ce débat en commission des finances et des ressources. La réponse n'a pas changé. Pour être précis, et c'est ce que nous remontions, 130 entreprises environ contribuent à cette taxe. La contribution la plus forte est de 38.000€, ce qui n'est pas rien -c'est une entreprise de la grande distribution de Fleury-les-Aubrais, bien connue. La plus petite est à 20,80€. Après, on tombe sous le seuil d'exonération. La majorité des entreprises est entre 20 et 1.000€, la grande majorité étant, plus précisément, entre 200 ou 300€ et 1.000€. Voilà la typologie. Nous avons eu 5 demandes d'entreprises pour l'exonération sur l'ensemble des entreprises, dont 4 demandes concernaient des entreprises d'affichage. Les sièges nationaux nous ont fait la demande ; ce ne sont pas des entreprises vraiment « fleurysses-fleurysses ».

Effectivement, la question s'est posée. J'avais vu votre engagement au niveau du service des finances. Nous nous sommes posés la question et nous nous sommes dits que la problématique était que nous ne pouvions pas faire de différentiel évidemment entre la plus grosse entreprise où, effectivement il y aurait eu un petit apport, même si elle n'en a pas besoin parce que c'est une entreprise de la grande distribution et donc qui a bien fonctionné pendant le confinement, et les plus petites qui auraient bénéficié peut-être d'une centaine d'euros., ce qui, pour elles, n'aurait pas changé la donne. Nous nous sommes posés la question et puis, nous avons tranché.

La TLPE représentant environ 270.000€ est donc une ressource qui n'est pas inintéressante pour la commune. Nous aurons l'occasion d'en parler lors du budget supplémentaire au mois d'octobre. Quand vous regardez les dépenses que nous n'avons pas eues évidemment pendant le confinement, mais que vous enlevez aussi les recettes que nous n'avons pas eues -par exemple, parce que si vous n'achetez pas de denrées pour les cantines, vous n'avez pas non plus de recettes sur les cantines- l'écart est minime. Mais, sur l'ensemble, avec l'achat de masques, de produits de nettoyage, le personnel supplémentaire, les systèmes de protection, tout le processus renforcé, actuellement, pour la collectivité, le coût de la Covid-19 est de 160.000€. Nous sommes sur cette estimation là sur l'année 2020. Effectivement, nous aurions pu aussi faire une déduction aux entreprises, mais nous nous sommes dits que, finalement, nous avons besoin de cet argent pour la collectivité et pour l'avenir de la collectivité, d'autant qu'au niveau des mesures liées à la Covid -nous le voyons encore ce soir- la position a un peu changé entre fin juin / début juillet et maintenant ; l'épidémie, la pandémie, repart plutôt à la hausse, ce qui nous oblige à prendre de nouvelles mesures. Nous sommes d'ores et déjà dans une commande de masques supplémentaires, parce que nous pensions, avec le stock constitué, tenir *a minima* jusqu'à la fin de l'année, voire le premier trimestre 2021 mais, compte tenu maintenant de la consommation de masques, nous nous apercevons qu'il faut relancer une commande supplémentaire.

Des frais pour la collectivité sont donc induits par cette pandémie et, malheureusement, nous avons pensé que, pour les finances de la ville, c'était un peu limite de faire cela. Nous n'avons donc pas fait ce choix là. Ce n'est pas un choix dogmatique vis-à-vis des entreprises mais uniquement un choix de bonne gestion et de prudence. Nous avons pris cette décision à l'été vis-à-vis de l'avenir et de la fin de l'année 2020. Nous avons donc maintenu l'augmentation.

Madame la Maire

Je voudrais rajouter un mot parce que, de plus, cette taxe est surtout payée par des grosses entreprises, comme l'a dit Monsieur Lacroix, qui sont parfois restées les seules ou les rares seules ouvertes pendant le confinement et qui n'ont pas forcément souffert de cette crise. Alors, ce n'est pas le cas de tous, évidemment, mais, par ailleurs, je pense qu'il faut cibler les aides quand elles sont importées sur les entreprises qui ont particulièrement souffert. A cet égard, je tiens à signaler un dispositif -parce qu'il n'est pas toujours complètement connu- qui est mis en place par la Métropole et que suit pour nous ici Hervé Dunou, qui y va régulièrement. Il s'agit d'une aide à l'investissement ou d'une aide à la trésorerie mise en place par la Métropole et que les très petites entreprises peuvent solliciter. Des fonds sont encore disponibles. Je regardais d'un peu près les tableaux qui sont donnés et qui montrent qu'un certain type de commerces les ont sollicitées -mais pas forcément tous. J'invite donc les entreprises éligibles du territoire fleurysses à solliciter ce dispositif et à s'adresser à nous, à Monsieur Dunou. Et Monsieur Dunou va nous en parler.

M. DUNOU

Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Aujourd'hui, avec Orléans Métropole, des commissions siègent régulièrement, pratiquement toutes les 5 à 6 semaines. Seulement 17 entreprises fleuryssaises ont bénéficié de ces aides, parmi lesquelles 5 ont bénéficié du seuil maximum d'aide d'Orléans Métropole. Cette aide peut donc venir, soit pour des investissements, soit pour l'achat de matériel. Ce sont notamment les métiers de la boulangerie et de la coiffure qui ont principalement bénéficié de ces aides. Aujourd'hui, Orléans Métropole a toujours un budget dédié. Donc, notre mission, au niveau de la direction de l'attractivité et du rayonnement du territoire (DARTé), a été d'aller voir tous les commerces fleuryssais afin de leur faire part de l'enveloppe qui restait disponible à Orléans Métropole et les inciter à monter des dossiers. Cela porte également sur tout ce qui est achat de protections -masques, gel hydroalcoolique, plexiglas- et sur tous les moyens nécessaires mis en œuvre pour pouvoir recevoir la clientèle dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, notre mission est donc d'informer tous les commerçants fleuryssais afin qu'ils puissent bénéficier de ces aides au niveau d'Orléans Métropole.

Madame la Maire

Sur cette taxe locale sur la publicité extérieure et la fixation des barèmes pour l'année 2021, je sollicite votre approbation.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

6) Règlement interne des procédures de la commande publique pour les procédures adaptées -mise à jour

M. LACROIX, Adjoint, expose

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la modification du règlement interne pour les procédures adaptées de marchés publics.

La notion de procédure adaptée fait référence aux marchés qui, à raison de leur montant en deçà des seuils réglementaires, peuvent être conclus selon un formalisme allégé déterminé par la Collectivité dans le respect des grands principes de la commande publique.

Ces seuils, fixés périodiquement au niveau européen, sont actuellement de 214.000€HT pour les marchés de services et de fournitures, et 5.350.000€HT pour les marchés de travaux.

En deçà de ces montants, plusieurs seuils s'imposent également aux acheteurs en matière de commande publique, dont notamment :

- Le seuil de 25.000€HT à partir duquel la formalisation d'un contrat écrit est obligatoire,
- Le seuil de 40.000€HT qui déclenche un certain nombre d'obligations en matière de dématérialisation des marchés publics et à partir duquel les modalités de mise en concurrence doivent répondre à des contraintes plus strictes.

Dans ce cadre, il importe que la Ville puisse disposer d'un règlement interne lui permettant à la fois :

- de fluidifier l'action publique,
- d'agir dans la plus grande transparence notamment vis à vis des opérateurs économiques et des administrés,

- de sécuriser juridiquement les procédures d'achat,
- de rendre efficace l'achat public dans un contexte économique et budgétaire contraint.

Le conseil municipal, par délibération du 28 septembre 2009, a adopté son règlement de la commande publique pour les procédures adaptées conformément aux dispositions du Code des marchés publics alors en vigueur. Des modifications y ont été apportées par délibérations des 26 avril 2010 et 29 février 2016.

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, Adjoint,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les délibérations des 28 septembre 2009, 26 avril 2010 et 29 février 2016 sus-mentionnées,
Vu la délibération du 27 juillet 2020 en matière de délégation de compétences du conseil municipal au maire,

Considérant l'opportunité pour la Collectivité d'adapter son règlement des procédures internes au regard notamment :

- des évolutions liées à l'entrée en vigueur du Code de la commande publique en 2019,
- du relèvement, à compter du 1^{er} janvier 2020, du seuil relatif aux marchés pouvant être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalable de 25.000€HT à 40.000€HT,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **adopte** le nouveau règlement de la commande publique relatif aux marchés à procédure adaptée de la Ville de Fleury-les-Aubrais conformément au tableau ***joint en annexe***,
- **prend acte** que ce règlement sera automatiquement mis à jour en fonction de l'évolution des différents seuils légaux,
- **prend acte** que ce règlement interne sera rendu public auprès des opérateurs publics notamment par le biais du site Internet de la Ville.

Madame la Maire

Nous passons donc au vote, à moins qu'il n'y ait des questions (Aucune).

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

7) Fourniture de produits et de matériels d'entretien -lancement de la mise en concurrence et autorisation de signature de l'accord-cadre

M. LACROIX, Adjoint, expose

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer le futur accord-cadre relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien.

L'actuel accord-cadre à bons de commande arrivera à son terme au 31 décembre 2020.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier d'un nouveau partenariat pour l'achat de ces fournitures dès le 1er janvier 2021 dans le respect des règles de la commande publique, une consultation a d'ores et déjà été lancée. Elle s'inscrit dans le cadre d'un groupement d'achat, constitué entre la Ville et le CCAS de Fleury-les-Aubrais ; la Ville de Fleury-les-Aubrais en assurera la coordination.

Le futur accord-cadre sera conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2021 (ou de sa date de notification) jusqu'au 31 décembre 2021, et sera renouvelable par reconduction expresse jusqu'à concurrence d'une durée maximale totale de 4 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2024).

Il sera composé d'un lot unique : « Produits et matériels d'entretien, brosse et fournitures jetables » pour un montant minimum annuel de 50.000€HT et un montant maximum annuel de 120.000€HT.

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Lacroix, Adjoint,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21-1,
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 et L2124-2 et suivants,

Vu la délibération du 27 juillet 2020 en matière de délégation de compétences du conseil municipal au maire,

Considérant les limites de la délégation accordée à Madame la Maire en matière de commande publique,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **prend acte** du lancement de la mise en concurrence ayant pour objet l'achat de produits et de matériels d'entretien dans les conditions ci-dessus exposées,
- **prend acte** que la procédure choisie par le pouvoir adjudicateur pour cette mise en concurrence est l'appel d'offres ouvert européen, fractionné à bons de commande,
- **autorise** Madame la Maire à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution du futur marché public, suite à la décision d'attribution que prendra la commission d'appel d'offres de la Collectivité,
- **prend acte** qu'à l'issue de la procédure une information sera donnée en séance du conseil municipal sur le déroulement de cette mise en concurrence et sur l'identité de l'attributaire.

Madame la Maire

Je tiens à repréciser -comme cela est dit dans la délibération- que l'actuel accord-cadre arrive à échéance au 31 décembre 2020. C'est donc très serré. Là, nous repartons pour un an. Il faut aller vite, sinon on va se retrouver sans rien. En revanche, nous allons travailler, d'une part avec les services qui s'occupent de ces procédures, mais aussi les services qui utilisent ces produits et les élu-e-s en responsabilité. Je pense notamment à Monsieur Fourmont -et ce sera vu en commission- aussi pour que, sur les années suivantes, nous ayons des cahiers des charges qui soient vraiment axés dans une orientation de développement durable. Nous ferons vraiment ce travail. Il est déjà un peu lancé dans cette procédure, mais nous irons évidemment plus loin. Là, le risque est de se retrouver en rupture si l'on n'avancé pas aussi vite que nécessaire. Y a-t-il des questions ? (Aucune). Nous pouvons passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

8) Conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel -application d'avois sur la facturation 2020-2021 dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid 19

M. MARTIN, Adjoint, expose

Suite à la crise sanitaire due à la Covid19, les professeur-e-s du conservatoire ont assuré une continuité pédagogique en assurant leur cours à distance. Malheureusement ces cours n'ont pas profité à tous les élèves en raison d'un manque de moyens technologiques et/ou de disponibilité des familles.

Le conservatoire a repris son activité habituelle à compter du 26 mai. Cependant, les cours n'ont pas pu reprendre sur sites après le déconfinement.

La Ville prévoit un dispositif particulier pour les élèves et parents d'élèves ayant procédé à leur réinscription pour 2020-2021.

En conséquence, il est proposé de dédommager les usagers du conservatoire sous forme d'avoir appliqué sur la facturation 2020-2021. Cet avoir consistera en une réduction de 3/10ème du coût de la scolarité 2019-2020. La location d'instrument et les frais de dossier ne sont pas concernés par ce dispositif.

Vu l'exposé de Monsieur Bernard Martin, Adjoint,

Vu l'avis de la commission culture, sports, handisports, événements, patrimoine historique du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **approuve** la mise en place d'un avoir sur la facture 2020-2021 équivalent à 3 mois des frais de scolarité 2019-2020 pour chaque élève réinscrit en 2020-2021 -hors location d'instrument et frais de dossier.

M. MARTIN

Et, pour votre information, sur les avoirs du conservatoire, l'impact budgétaire maximum serait de 23.500€. C'est une estimation effectuée par le conservatoire.

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération qui me semble frappée au coin du bon sens ? (Aucune). Je passe au vote.

ACTION SOCIALE

9) Etablissement français du sang -convention de mise à disposition des locaux de La Passerelle

Mme BRUN-ROMELARD, Adjointe, expose

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur la mise à disposition gratuite des salles à La Passerelle pour l'Etablissement français du sang (EFS) au cours de l'année 2021.

Créé le 1er janvier 2000, l'EFS est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France. Il est solidement implanté sur le territoire grâce à ses 17 établissements régionaux de transfusion sanguine, qui sont chargés du prélèvement, de la préparation, de la qualification, de l'immuno-hématologie et de la distribution des produits sanguins aux hôpitaux et cliniques. La Maison du don d'Orléans est installée à Saint Jean de la Ruelle.

Habituellement, les collectes de sang sur Fleury-les-Aubrais sont organisées dans la salle François Villon. Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, le lieu ne permettant pas le respect des règles de distanciation, la salle Camille Claudel et le hall (espace pré-accueil et espace collation) de La Passerelle ont été mis à disposition de l'EFS pour 3 dates entre juillet et septembre 2020. Au vu du bilan très positif de cet accueil, l'EFS sollicite la mise à disposition des mêmes locaux pour les collectes prévues sur l'année 2021, étant précisé que les dates indiquées dans la convention seront à confirmer en concertation entre les deux structures.

Cette demande déroge aux utilisations autorisées par le règlement intérieur de l'établissement voté par délibération du 25 juillet 2011 et modifié par délibération du 28 novembre 2011. Une délibération est donc nécessaire afin d'autoriser l'accueil de ces manifestations à La Passerelle à titre gracieux.

Vu l'exposé de Madame Christelle Brun-Romelard, Adjointe,

Vu les délibérations des 25 juillet et 28 novembre 2011,

Vu l'avis de la commission culture, sports, handisports, évènements, patrimoine historique du 21 septembre 2020,

Considérant les missions d'intérêt général menées par le demandeur et la volonté de la Ville de soutenir son action, il est proposé d'accorder à l'EFS -à titre exceptionnel- la mise à disposition gracieuse des locaux de La Passerelle comme précisé ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **autorise** la mise à disposition gracieuse -à titre exceptionnel- des locaux de La Passerelle comme décrit ci-dessus, étant précisé que les dates indiquées dans la convention sont indicatives et susceptibles d'être modifiées ;

- **autorise** Madame la Maire a signer ladite convention.

Madame la Maire

Pour qui a assisté aux séances de don du sang à La Passerelle, tant pour les bénévoles de l'association que pour les personnes qui vont donner leur sang, ce sont des conditions optimales, pourrions-nous presque dire et, en tout état de cause, qui n'ont rien à voir avec celles qu'elles pouvaient connaître à la salle François-Villon d'une manière ordinaire. Et, de plus, ce n'était pas possible de l'organiser dans cette salle en raison du contexte sanitaire qui oblige à des distanciations sociales, etc... Mais, au-delà de cela, je trouve que le cadre dans lequel cela se déroule est plus apaisant, avec ce regard sur l'extérieur et sur notre belle ville de Fleury. Je crois que cette convention est bienvenue. Comme cela déroge aux règles d'utilisation qui sont indiquées dans le règlement intérieur, cela suppose notre approbation à tous ; cela ne peut pas être de ma seule volonté. Je soumetts donc ce contrat de mise à disposition un peu exceptionnel, à votre approbation. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

10) Base aérienne "1 2 3" d'Orléans-Bricy -convention de mise à disposition de la piscine

Mme COULON, Adjointe, expose

Chaque année, la Ville met à disposition la piscine Baptiste Lhommelet au personnel de la base aérienne « 123 » d'Orléans-Bricy, les lundis matins.

Les militaires bénéficient de ce site afin de pouvoir effectuer des entraînements en lien avec leurs missions et des tests spécifiques aux commandos de l'air. Ceux-ci sont autonomes dans leur pratique et ne mobilisent pas une surveillance municipale.

Une convention précise les conditions de la mise à disposition. Le barème tarifaire a été fixé par la délibération n°38 du 27 juillet 2020.

Le Groupement de soutien de la base de défense s'acquitte de la somme conformément au tarif annuel en vigueur.

Toute modification fera l'objet d'un avenant signé des deux parties.

La convention prendra effet à compter du 5 octobre 2020 jusqu'au 28 juin 2021. Elle est renouvelable pour deux saisons sportives -soit jusqu'à juin 2023.

Vu l'exposé de Madame Marilyne Coulon, Adjointe,

Vu la délibération du 27 juillet 2020 fixant les tarifs des secteurs culturel, éducation, sport, et des salles municipales pour 2020-2021 (maintien des tarifs votés en 2019),

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

-approuve la convention de mise à disposition de la piscine Baptiste Lhommelet à la base aérienne « 123 » d'Orléans Bricy,

-autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

Madame la Maire

Merci. Il est donc précisé que cette mise à disposition se fait sans mobilisation de notre personnel ; c'est juste que nous réservons le créneau. En outre, ils paient l'entrée. Cette convention est importante pour leur permettre de faire leurs exercices. Y a-t-il des questions?

M. KUZBYT

Madame la Maire, merci beaucoup. Nous avons là deux questions successives qui concernent la piscine. Je vais donc faire un tir groupé, si vous en êtes d'accord. Peut-être que ce sera l'occasion pour vous de nous donner quelques chiffres de fréquentation de la piscine sur le week-end dans la mesure où cet équipement a été rouvert il y a peu, et plus particulièrement sur la convention de longue date qui nous est proposée et qui est reconduite année après année avec les militaires de Bricy. Alors, je voudrais tout de suite dire, pour que personne ne se méprenne que, pour ma part, j'aime beaucoup les militaires, ce qui peut ne pas être le cas de tout le monde, puisqu'il y a ce que l'on appelle les « antimilitaristes » dans notre pays. Néanmoins, ces militaires vont venir, comme depuis des années, remplir un créneau qui pourrait être destiné au public fleurysois. Je venais de rappeler que les horaires d'ouverture avaient été tendus et nous pourrions imaginer que ce créneau qui est le lundi matin sauf erreur de ma part, pour toute une matinée, puisse être réservé aux Fleurysois et en particulier à ceux qui ne travaillent pas le lundi -et il y en a un certain nombre. On peut imaginer aussi que ce créneau pourrait être proposé aux écoles de la ville puisque, à l'école, on est censé apprendre à nager. Je suis donc un peu interrogatif sur la reconduction sans réflexion plus approfondie de cette convention, qui nous emmène pour une année entière.

Je voudrais faire une autre observation, si vous le voulez bien. Il peut y avoir aussi des demandes assez exceptionnelles d'utilisation de la piscine, notamment d'anciens des clubs de water-polo, de natation ou de natation synchronisée, qui peuvent faire des demandes pour se retrouver 20 ou 30 ans après. Je crois savoir -mais peut-être pourrez-vous nous le confirmer- qu'une demande avait été faite par les anciens d'un club il y a quelque temps, et qu'elle a malheureusement dû être annulée, justement pour permettre l'extension de l'ouverture de la piscine le samedi, et que, finalement, cela n'a pas pu se faire.

Madame la Maire

Monsieur Kuzbyt, je vais d'abord commencer par vous dire que je trouve que les questions que vous vous posez sur le renouvellement de cette convention sont des questions pertinentes. Je me les suis moi-même posées. Je les partage donc, notamment sur les écoles, parce que, pour ceux qui ne travaillent pas le lundi, il y a le lundi après-midi aussi et les autres jours de la semaine -je pense que la question n'est donc pas tant cela. Je me suis donc interrogée là-dessus. Il m'a été répondu que les contraintes sur les créneaux ouverts aux écoles n'étaient pas tant des contraintes liées au bâtiment, à l'accès à la structure, à l'accès à la piscine, que des contraintes liées aux heures des personnels. Or, là, cela ne prend pas d'heures de personnels puisqu'ils gèrent tout. Donc, il n'y a pas d'impact sur l'ouverture des créneaux aux écoles, cela ne les réduit pas puisque, pour les écoles, les contraintes ne sont pas liées à l'accès au bâtiment, mais liées aux personnels disponibles. De ce point de vue là, pas de difficulté. Ensuite, je vous donnerai les chiffres.

Pour ce qui est des demandes des anciens d'un club, Madame Coulon a peut-être connaissance de cette demande, moi non. Mais, de ce que vous m'en dites, c'est une demande qui aurait été faite pour un samedi après-midi ? Et elle aurait été refusée notamment en raison de l'ouverture de la piscine le samedi ? Si c'est cela, je le regrette et, en même temps, pas totalement. Je regrette que nous n'ayons pas répondu favorablement, mais ce que nous pouvons leur demander, c'est que cela se fasse à un autre moment, parce qu'entre la demande d'anciens d'un club et l'ouverture à tous les Fleurysois le samedi après-midi, ma priorité est claire et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons travaillé, avec Madame Coulon et avec les services -parce que tout cela est fait évidemment en lien avec les services- pour rouvrir la piscine le samedi après-midi. C'était, là aussi, une mesure que nous avons annoncée dans notre plan d'urgence et je suis très heureuse qu'elle ait pu être mise en œuvre rapidement.

Pour ce qui est des chiffres, une évaluation est en cours -cela va *crescendo*. Je crois que Madame Coulon va pouvoir nous en dire un peu plus. Les premières journées, nous devions être sur une vingtaine ou une trentaine de présents et, aujourd'hui, on tourne entre 40 et 50 personnes. Nous sommes en train de faire une évaluation. Je veux vous dire également que nous allons lancer incessamment une enquête, un sondage, sur la manière dont nous faisons les choses. Vous parliez d'associer les ; je vous disais que c'est plutôt ma philosophie. En effet, nous allons interroger les Fleurysois, à la fois ceux qui fréquentent la piscine, mais aussi sur notre site, pour examiner la pertinence d'une ouverture le dimanche matin, ce qui permettrait d'articuler un usage plutôt familial et détente le samedi après-midi et puis le dimanche matin -sans le fermer à d'autres, peut-être un public un peu plus sportif.

Je vous invite à revenir vers moi si nous n'avons pas reçu la demande des anciens d'un club ; peut-être va t-on me dire que nous l'avons reçue et, si nous l'avons reçue, nous allons revenir vers eux pour voir quel autre créneau serait envisageable.

Mme COULON

Je voudrais juste préciser que, pour la base militaire, cela interférera aucunement sur les scolaires. Les maîtres-nageurs étaient en formation le lundi matin, et les militaires assurent par ailleurs leur sécurité et gèrent tout.

Pour le club du CJF Natation, nous leur avons laissé 4 à 5 week-ends dans la saison. Nous avons vu avec eux pour qu'ils choisissent leur week-end et nous leur laisserons la piscine. C'est un accord que nous avons avec le CJF Natation.

Un questionnaire est actuellement à la reprographie et il sera mis à la disposition des Fleurysois et des Fleurysoise pour savoir leurs désirs du week-end.

Je voudrais préciser aussi quelque chose sur l'apprentissage de la nage. Nous sommes justement en période de réflexion avec le service des sports parce que nous trouvons aussi que l'apprentissage de la nage est important pour nos jeunes Fleurysois et Fleurysoises.

J'espère que j'ai répondu à vos questions.

Madame la Maire

Monsieur Boitier.

M. BOITIER

Pour avoir suivi un peu, avec Marilyne Coulon, les différentes choses et rencontré le service des sports, il s'agit des anciens qui ont demandé à aller à la piscine, c'était cela ? Alors, c'est le water-polo qui demandait effectivement à faire une rencontre des anciens qui étaient montés à l'époque en première division -je ne sais pas le niveau exact. Mais ils voulaient faire également une convivialité dans la salle à côté et donc, la question se posait en raison de la Covid également. Ce n'était pas simplement l'aspect de l'accès à la piscine. S'il n'y avait eu que cet aspect, c'était un samedi après-midi et ne posait donc pas de souci. Mais là, c'était une demande plus globale. Ce sont tout de même des gens qui viennent d'assez loin pour certains et il valait mieux leur refuser

plutôt que d'accepter quelque chose qui n'était pas admissible compte tenu du contexte sanitaire lié à la Covid. Voilà pour répondre à la question.

Madame la Maire

Merci. Et une rencontre des anciens, nous pouvons la prévoir sur un temps où la piscine n'est pas ouverte ; il y a suffisamment de temps où elle n'est pas ouverte au public. C'est bien pour cela que nous y travaillons, pour arriver à caler cela dans ces moments. Mais je redis notre détermination pour que cette piscine profite à tous les Fleurysois. Et je vous garantis que cette délibération ne vient pas obérer ces possibilités. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (Aucune).

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

11) Piscine municipale Baptiste Lhommelet - gratuité en cas de canicule ou de fortes chaleurs

Mme COULON, Adjointe, expose

La présente délibération a pour objet l'accès gratuit à la piscine Baptiste Lhommelet sur les créneaux d'ouverture au public en période de fortes chaleurs.

Au cours du mois d'août dernier, la collectivité a dû adapter ses services suite au déclenchement du plan canicule par le Préfet. Pour cela, un certain nombre d'actions et de précautions, au titre de la sécurité sanitaire des usagers-ères, ont été identifiés et réalisés.

Les épisodes caniculaires vont se multiplier dans les années à venir et ces fortes chaleurs présentent un danger sanitaire pour les populations.

Pour limiter les effets de ces fortes chaleurs, la Ville de Fleury-les-Aubrais souhaite donner accès gratuitement aux utilisateurs-trices à la piscine lorsqu'un épisode caniculaire sera annoncé par la Préfecture avec l'appui de l'Agence régionale de santé (ARS).

Ainsi, il est proposé de rendre l'accès gratuit à la piscine sur les créneaux d'ouverture au public et dans le respect de la fréquentation maximale instantanée, lorsque le niveau 3 du plan canicule sera déclenché par les services de la Préfecture.

Pour mémoire, le niveau 3 est déclenché dès que la température extérieure moyenne journalière atteint 34° C et sans diminution de la température nocturne en dessous de 19° C, avec une situation persistante au-delà de 3 jours. Ces températures sont fixées par l'Institut de veille sanitaire dans son rapport opérationnel du système d'alerte canicule.

Il convient par conséquent de modifier le règlement intérieur de la piscine Baptiste Lhommelet.

Vu l'exposé de Madame Marilyn Coulon, Adjointe,

Considérant l'importance d'anticiper les prochaines périodes caniculaires,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **adopte** le principe exposé ci-dessus quant à l'accès gratuit à la piscine Baptiste Lhommelet,
- **approuve** le nouveau règlement intérieur de la piscine,

- **autorise** Madame la Maire à mettre en œuvre cette gratuité d'accès dès lors que le niveau 3 du plan canicule est déclenché par le Préfet.

Madame la Maire

Cela nous semblait aussi important de prévoir cela maintenant. Alors, il est vrai que nous sommes sortis de la période de canicule mais vous avez vu que, pendant la période de canicule du mois d'août -puisque'il n'y a pas vraiment eu de canicule au mois de juillet- nous avons mis en place un plan d'urgence canicule qui nous a permis d'être très réactifs. Je veux vraiment remercier notamment Madame Monsion, parce qu'elle s'est pleinement investie dans ce *process*. Cela nous a permis de mettre les enfants qui étaient dans des lieux pas climatisés -notamment les plus petits- dans des lieux climatisés et ce faisant, de libérer les lieux où ils étaient pour que les plus grands qui étaient dans des lieux encore plus chauds, puissent être au frais notamment à La Brossette, et les plus petits à La Passerelle.

Je remercie aussi les services parce qu'ils se sont démenés -autant les services d'accueil loisirs et tous les animateurs et les directeurs de centres- mais également les services techniques qui ont aussi été mobilisés. Dans le cadre de ce plan, j'avais souhaité permettre l'accès gratuit aux Fleurysois à la piscine, parce que je ne voulais pas que le prix du droit d'entrée, notamment pour les enfants, mais même pour les plus grands et pour les personnes âgées, soit un frein pour qu'ils puissent venir se rafraîchir. Et encore, nous avons eu de la chance, parce que l'épisode caniculaire n'a pas duré très longtemps. Quand nous avons essayé de faire cela, nous sommes tombés sur un os : ce n'était pas possible juridiquement puisque le règlement intérieur ne le prévoyait pas. Nous n'en sommes pourtant pas à la première canicule à Fleury-les-Aubrais et surtout pas à la dernière. Cela suppose donc de modifier le règlement intérieur. Évidemment, nous n'avions pas le temps de réunir le conseil municipal en urgence en 2 jours. Les délais de convocation font que cela aurait attendu 5 jours et que l'épisode caniculaire aurait été passé. Je ne souhaite donc pas que cet empêchement là passe à la trappe et je souhaite que nous prenions les dispositions nécessaires maintenant. Comme cela, nous serons tranquilles, ce sera réglé et nous pourrons faire ce qu'il faut quand la belle saison et la saison chaude reviendra. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je sou mets à votre vote.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire

Si je ne m'abuse, l'ensemble des délibérations de ce conseil municipal a été adopté à l'unanimité, ce dont je me réjouis d'autant que, manifestement, le début de cette séance ne le laissait pas présager. Comme quoi, sur le fond, il n'y a pas forcément de difficulté. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 55.